

# Annexe

Inventaire faunique et  
floristique

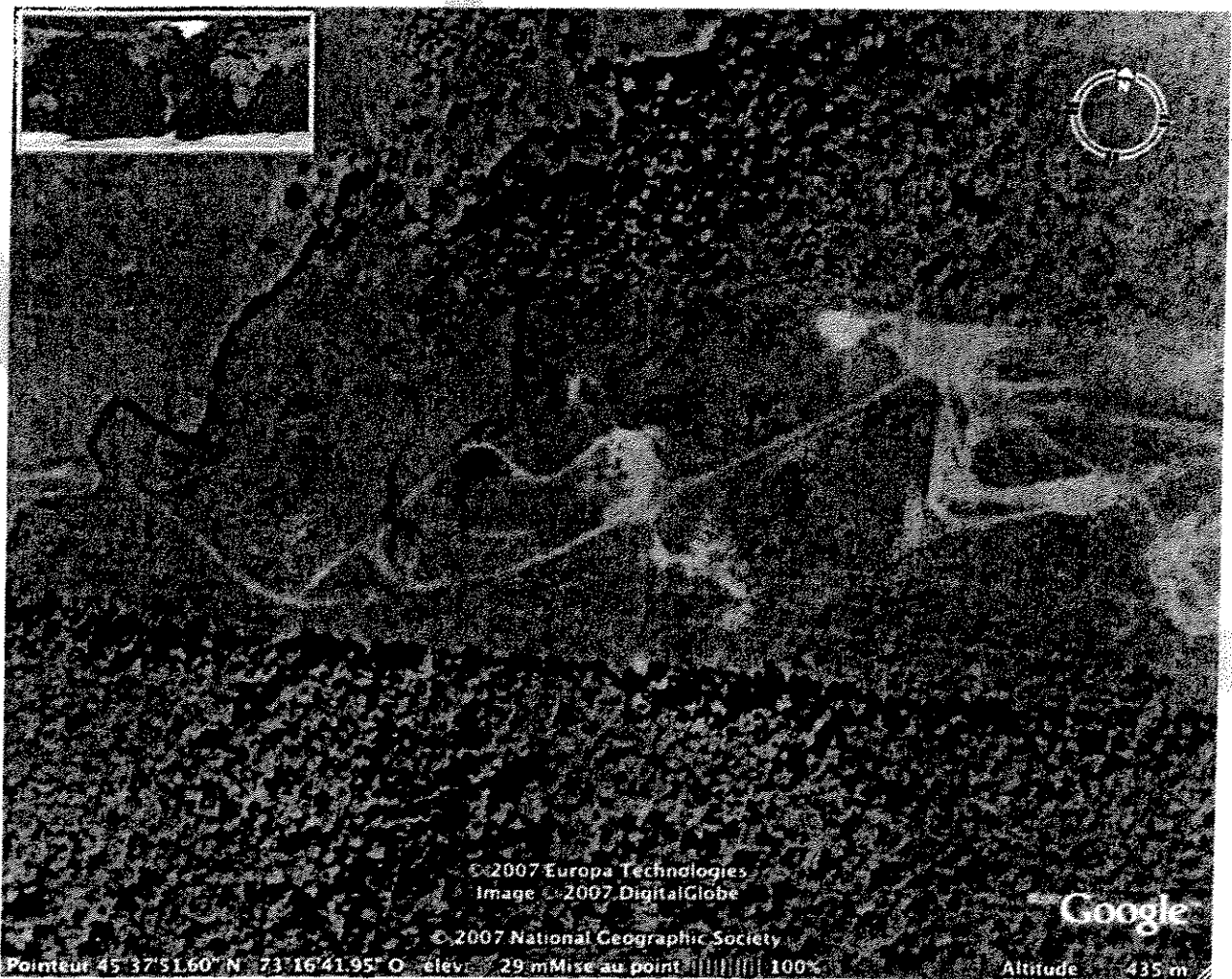
Documents et  
résolutions municipales

Cartographie

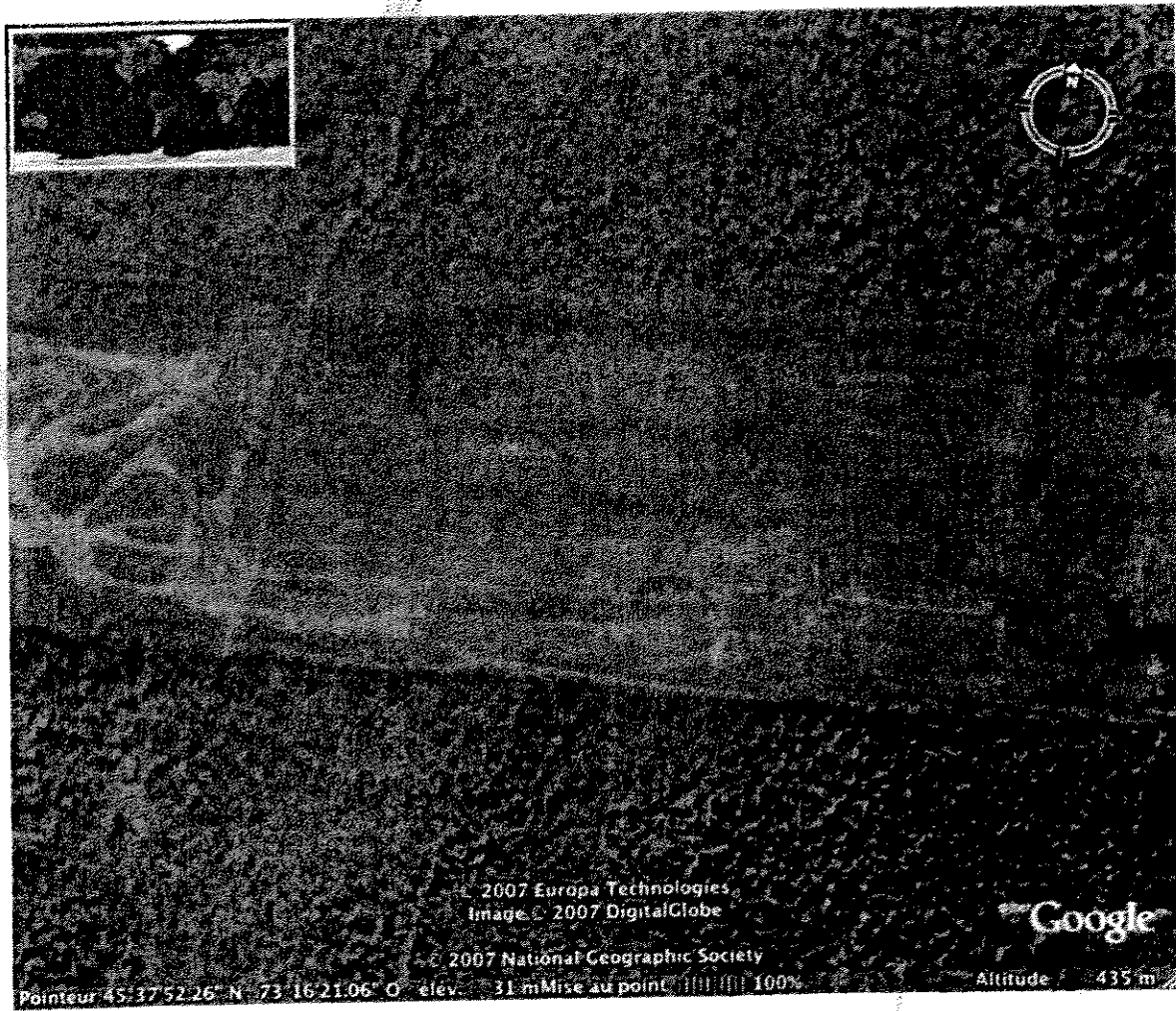
Pétition

# Bois de Verchères

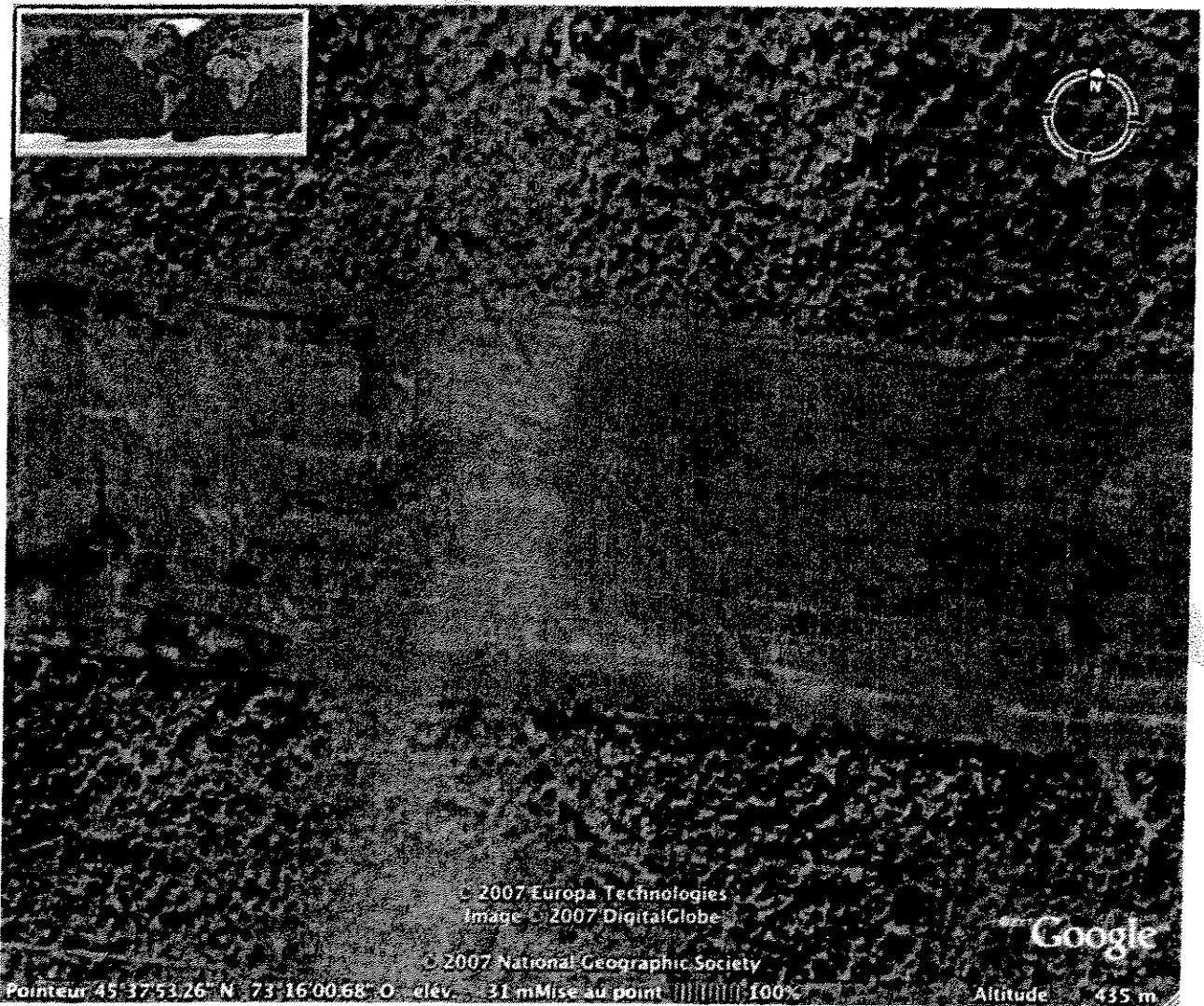
## Zone de passage du Pipeline



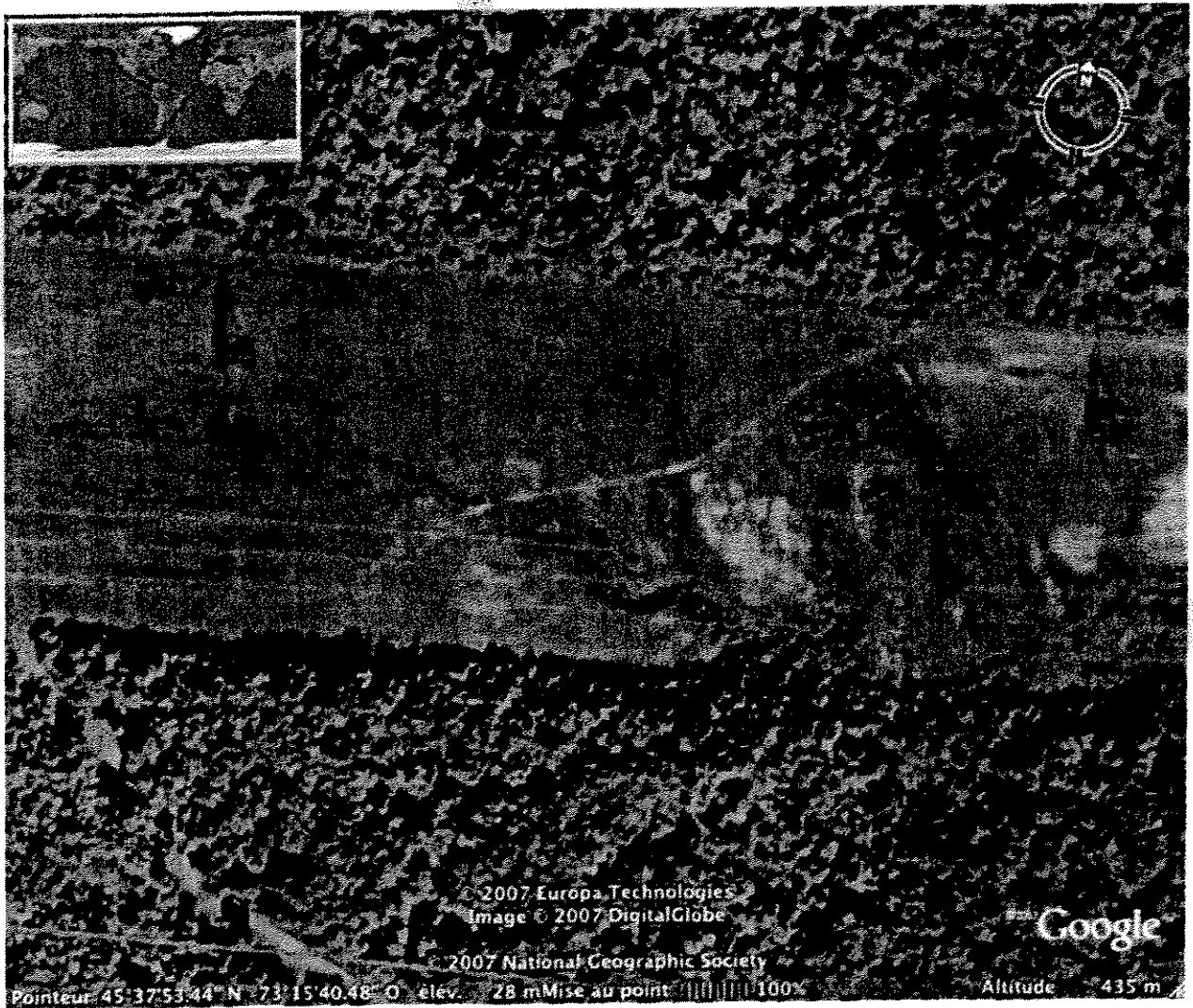
# 2è section



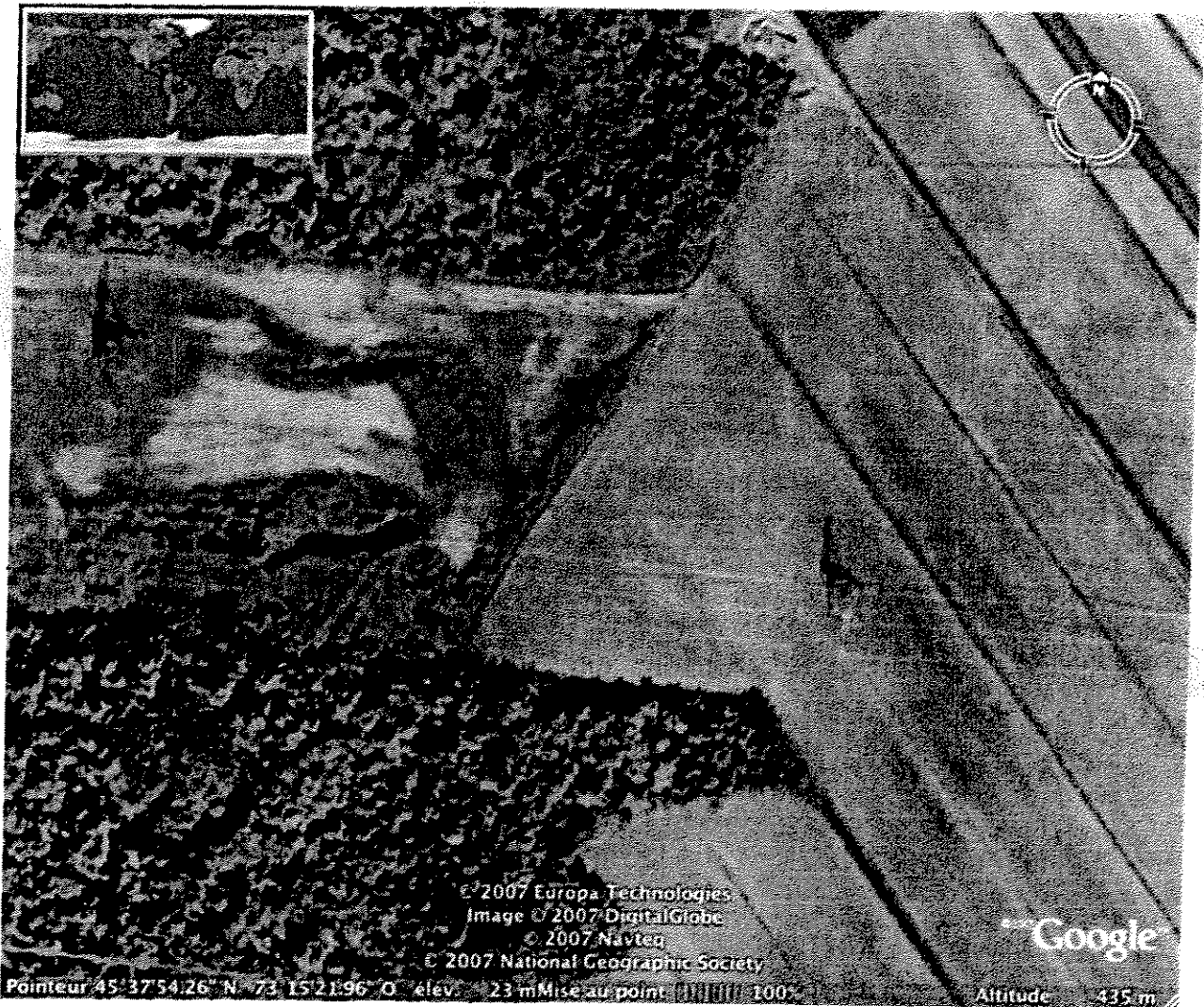
# 3<sup>è</sup> section



# 4è section

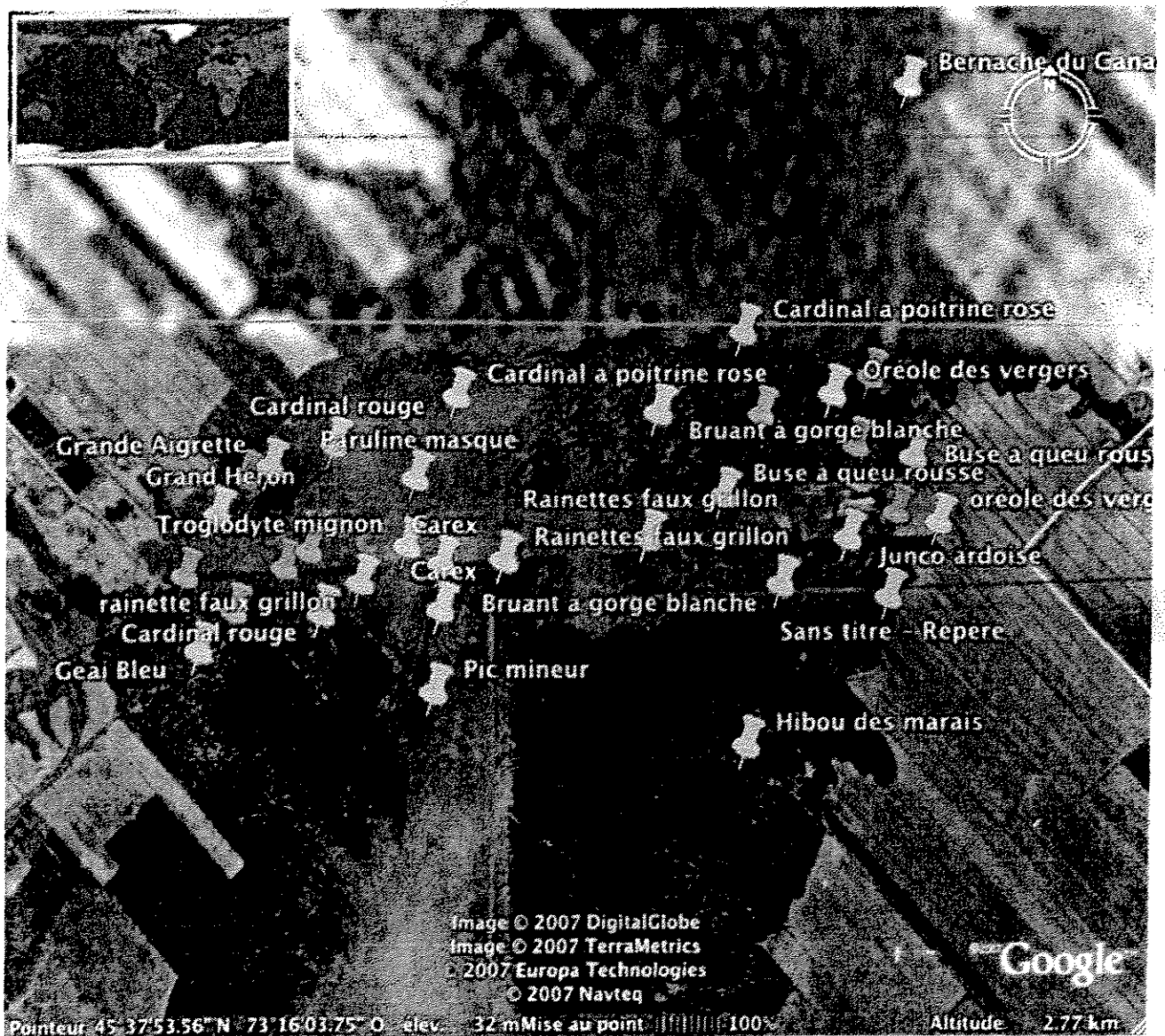


# 5è section

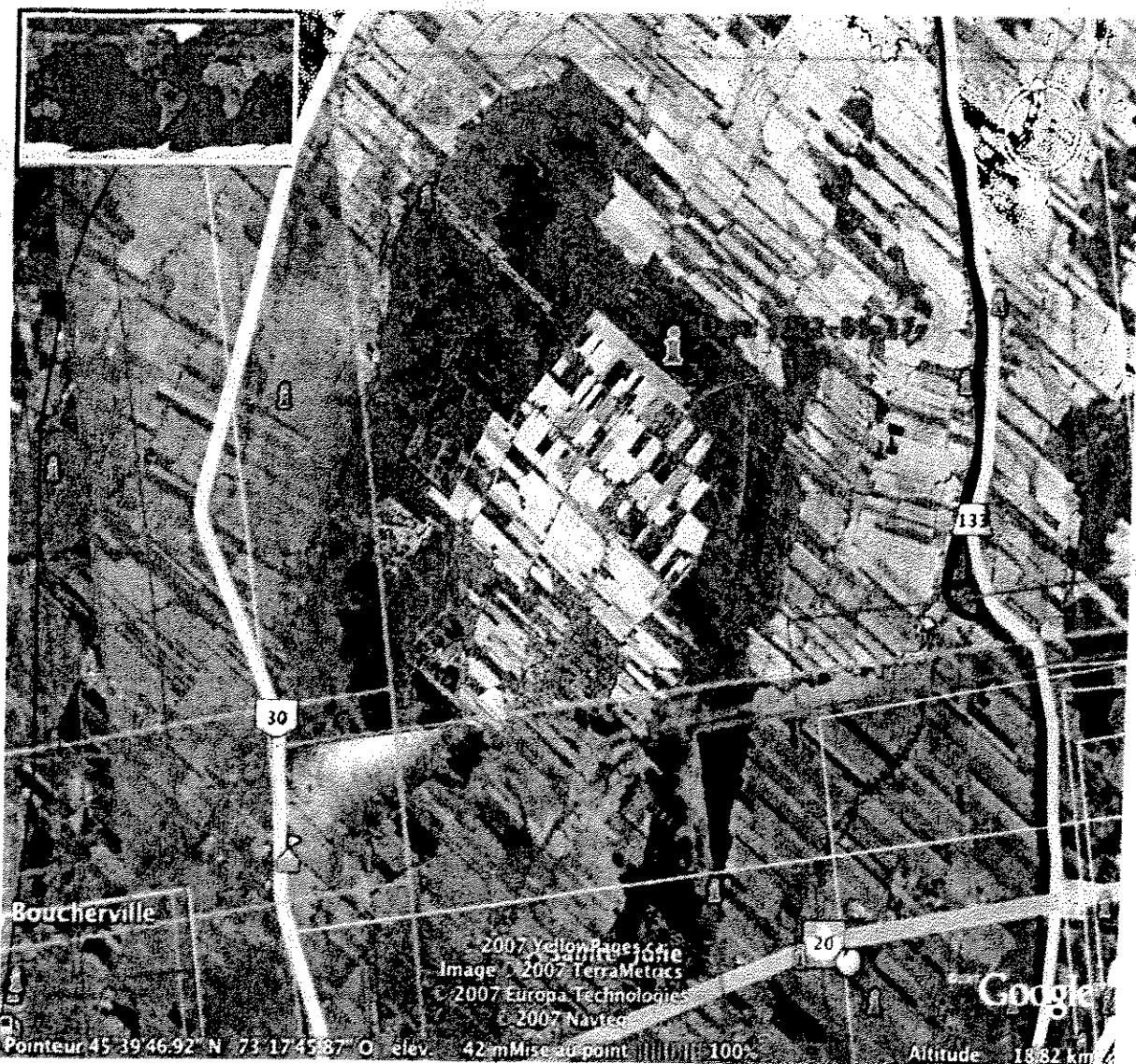




# Espèces aviaires reconnues sur la zone de passage



# Bois de Verchères/ Fer à Cheval





☐ Liste des plantes observées

☐ **ME** – plante à statue **ME**nacée

☐ **VU** – plante à statue **VU**lnérable

Statue	Nom français	Nom latin
	Actée blanche	Actea pachypoda
	Actée a gros pédicelles	Actea pachypoda
	Actée rouge	Actea rubra
<b>VU</b>	Adiante du Canada	Adiantum pedatum
<b>VU</b>	Ail des bois	Allium tricoccum
	amélanchier	amelanchier
	Anémone de Virginie	Anemone virginiana
	Anémone du Canada	Anemone canadensis
	Antennaire	Antennaria
	aralie à grappes	Aralia racemosa
	Aralie à tige nue	Aralia nudicaulis
	Arisème petit-prêcheur	Arisaema
	Aronia noir	Photinia melanocarpa
<b>VU</b>	Asaret gingembre	Asarum canadense
	Asclépiade commune	Asclepias syriaca
	Aster (*)	Aster
	Aster de nouvelle-angleterre	Aster novoe anglioe
	botryche	

	Carex crépu	Carex crinita
	Carex plantain	Carex plantaginea
	Chélidoine herbre-aux-verrues	Chelidonium majus
	Chèvrefeuille du Canada	Ionicera canadensis
	Chicorée sauvage	Cichorium intybus
	Cicutaire maculée	Cicuta maculata
	Claytonie de virginie	Claytonia virginica
	Clématite de virginie	Clematis virginiana
	Clintonie boréale	Clintonia borealis
	Cornouiller du Canada	Cornus canadensis
	Cypripède acaule	Cypripedium acaule
	Cypripède acaule blanc	Cypripedium acaule
	Dalibarbe rampant	Dalibarba repens
	Dannstaedite à lobules ponctués	Dennstaedtia punctilobula
	Desmodie glutineuse	Desmodium glutinosum
	Dicendre à capuchon jaune	Dicentra cucullaria
	Dryoptère spinuleuse	Dryopteris spinulosa
	Echinocystis lobé	Echinocystis lobata
	Epifage de virginie	
	Epilobe glanduleux	Epilobium glandulosum
	Erythronie d'amérique	Erythronium americanum
	Eupatoire rugueuse	Eupatorium rugosum

	Fraisier des bois	Fragaria vesca
	Fougère aigle commun	Pteridium aquilinum
	Framboisier sauvage	Rubus adoratus
	Gadellier amer	Ribes tristes
	Gaillet à trois fleurs	Galium triflorum
	Galane glabre	Chelone glabra
	Gesse à feuilles larges	Lanthyrus latifolius
<b>ME</b>	Ginseng à cinq folioles	Panax quinquefolius
	Gymnocarpe fougère du chêne	Gymnocarpium disjuncta
	Hémérocalle fauve	Hemerocallis fulva
	Hépatique	Hepatica
	Huperzie brillante	Huperzia lucidula
	If du Canada	Taxus canadensis
	Impatience du cap	Impatiens capensis
	Iris versicolore	Iris versicolor

	Laportéa du canada	Laportea canadensis
	Liseron des haies	Convolvulus sepium
	Lysimaque ciliée	Lysimachia ciliata
	Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia
	Lotier corniculé	Lotus corniculatus
	Lycopode claviforme	Lycopodium clavatum
	Lycopode interrompu	Lycopodium annotinum
	Lycopode obscur	Lycopodium obscurum
	Maïanthème à grappe	Maïanthemum racemosum
	Maïanthème du canada	Maïanthemum canadensis
	Marguerite blanche	Chrysanthemum leucanthemum
	Marguerite jaune	Rudbeckia hirta
<b>VU</b>	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Matteucia struthiopteris
	Médéole de Virginie	Medeola virginiana
	Millepertuis commun	Hypericum perforatum
	Molène vulgaire	Verbascum thapsus
	Monarde écarlate	Monarda didyma
	Monotrope uniflore	Monotropa uniflora
	Onagre bisannuelle	Oenothera biennis
	Onoclée sensible	onoclea sensibilis
	Osmonde cannelle	Osmunda
	Osmonda royale	Osmunda regalis
	Oxalide des bois	Oxalis montana

	Parthénocisse à cinq folioles	Parthenocissus quinquefolia
	Penstémon digitale	Penstemon digitalis
	Petit thé	Gaultheria hispidula
	Pigamon dioïque	Thalictrum dioicum
	Piléa nain	Pilea pumila
	Plantain d'eau	Alisma plantago-aquatica
	Polygala sanguin	Polygala sanguinea
	Polystic faux-acrostic	Polystichum acrostichoides
	Potamot	Potamogeton
	Potentille dressée	Potentilla recta
	Prêle des champs	Equisetum arvense
	Prêle des près	Equisetum pratense
	Prêle d'hiver	Equisetum hyemale
	Prenanthe élevée	Prenanthes altissima
	Prenanthe trifoliolée	Prenanthes trifoliolata
	Prunelle vulgaire	Prunella vulgaris
	Pyrolle elliptique	Pyrola elliptica
	Rhododendron du canada	Rhododendron canadensis
	Rononcule âcre	Ranunculus acris



	Sagittaire latifoliés	Sagittaria latifolia
	Salicaire	Lythrum salicaria
	Salsifis des près	Tragopogon pratensis
<b>VU</b>	Sanguinaire du Canada	Sanguinaria canadensis
	Savoyane coptide	Coptis trifolia
	Sceau de salomon	Poligonatum multiflorum
	Scripe noirâtre	Scirpus atrovirens
	Scripe souchet	Scirpus cyperinus
	Schépherdie du canada	Shepherdia canadensis
	Smilacine à grappes	Smilacina racemosa
	Spiranthe penchée	Spiranthe cernua
	Spirée tomenteuse	Spirea tomentosa
	Streptope rose	Streptotus roseus
	Sureau noir	Sambucus nigra
	Sureau du canada	Sambucus canadensis
	Tiarelle cordifoliée	Tiarella cordifolia
<b>ME</b>	Thélyptère simulatrice	Thelypteris simulata
	Thé des bois	Gaultheria procumbens
	Thélyptère fougère-du-hêtre	Thelypteris phegopteris
	Trientale boréale	Trientalis borealis
	Trille ondulé	Trillium undulatum
	Trille ondulé albinose	Trillium undulatum
	Trille rouge	Trillium erectum

	Uvulaire petit-fleur	Uvularia sessilifolia
<b>VU</b>	Uvulaire grande fleur	Uvulaire grandiflora
	Valériane officinale	Valeriana officinalis
	Verge d'or du canada	Solidago canadensis
	Vigne des rivages	Vitis riparia
	Vigne vierge	Parthenocissus
	Viollette commune	Viola sororia
	Violette jaune	Viola pubescens
	Violette pâle	Viola labradorica
	Violette pourpe	Viola
	Viorne trilobé	Viburnum trilobum
	Viorne bois d'original	Viburnum lantanoides

*Voici une liste d'arbre que nous retrouvons dans le boisé de Verchères*

### **LES ESSENCES FEUILLUES**

- ✧ Érable à sucre
- ✧ Érable rouge
- ✧ Bouleau gris
- ✧ Bouleau jaune (merisier)
- ✧ Peuplier Faux-Tremble
- ✧ Orme d'Amérique
- ✧ Hêtre à grandes feuilles
- ✧ Ostryer de virginie
- ✧ Cerisier tardif
- ✧ Orme d'Amérique
- ✧ Tilleul d'Amérique
- ✧ Chêne à gros fruits
- ✧ Chêne rouge
- ✧ Frêne d'Amérique

*Voici une liste d'arbre que nous retrouvons dans  
le boisé de Verchères*

✧ **LES ESSENCES RÉSINEUSES**

- ✧ Sapin baumier
- ✧ Thuya occidental
- ✧ Pruche du Canada
- ✧ Épinette blanche
- ✧ Mélèze laricin
- ✧ Pin blanc

✧ **LES ESPÈCES LIGNEUSE**

- ✧ Saule
- ✧ Érable de Pennsylvanie
- ✧ Érable à épis
- ✧ Shépherdie du Canada
- ✧ Charme de Caroline
- ✧ Aubépine
- ✧ Aronia noir
- ✧ Gadellier Amer
- ✧ Sureau du Canada
- ✧ Viorne bois d'orignal
- ✧ Viorne trilobée
- ✧ Chèvre feuille du Canada
- ✧ Rhododendron du Canada
- ✧ Parthénocisse à cinq folioles
- ✧ Vigne de rivage
- ✧ If du Canada

Espèces de poissons présentes (N=17)

Municipalité : St-Amable, Ste-Julie et St-Marc

**Le Grand Ruisseau**

Crapet de roche
Meunier noir
Épinoche à cinq épines
Grand brochet
Raseux-de-terre noir ou gris
Barbotte brune
Crapet-soleil
Achigan à petite bouche
Chevalier rouge
Méné émeraude
Méné à nageoires rouges
Méné jaune
Omisco
Ventre-pourri
Mulet à cornes
Umbre de vase
Tête-de-boule

\* Les pêches ont été effectuées à la seine en 1970 et en 1988.

Préparé par :

Virginie Boivin, technicienne de la faune

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune  
Direction de l'aménagement de la faune de la Montérégie  
201, Place Charles Lemoyne, bureau 4-03  
Longueuil (Québec) J4K 2T3  
Tél: 450.928.7608 poste 396  
Fax: 450.928.7541

Pour plus d'information concernant l'habitat et la biologie des  
espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec consultez notre site :  
[http://www.fapaq.gouv.qc.ca/frieta\\_rec/esp\\_mena\\_vuln/liste.htm](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/frieta_rec/esp_mena_vuln/liste.htm)



Lors de nos visites, nous avons observé plusieurs animaux

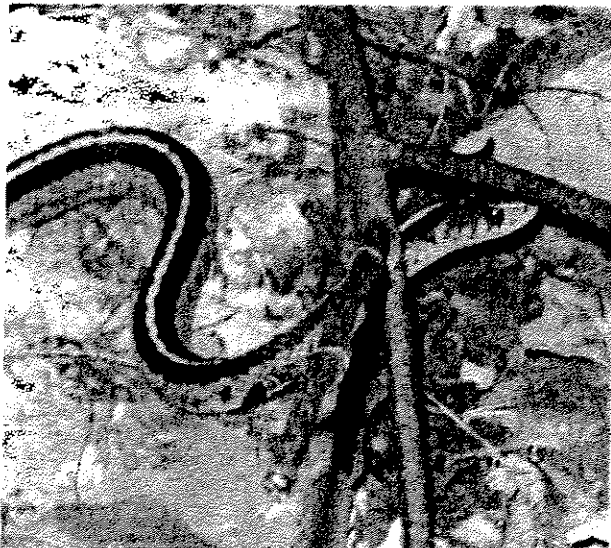
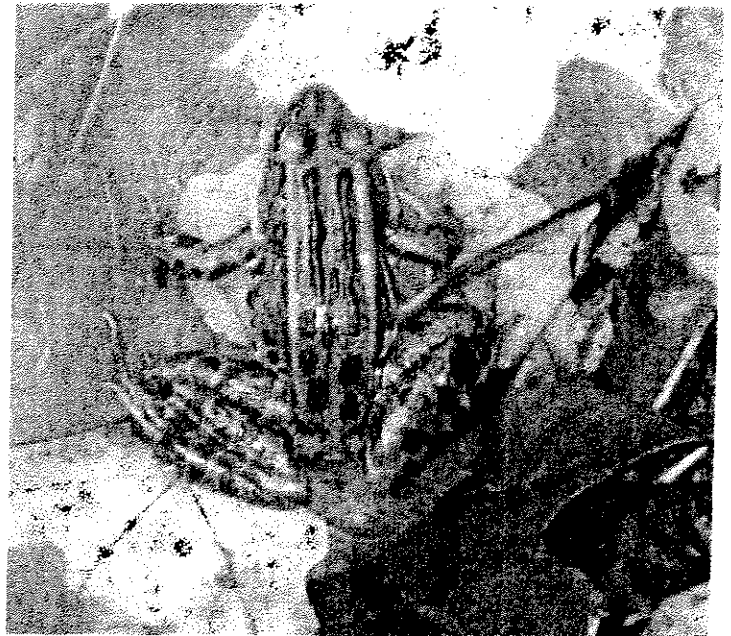
Coyote  
Castor  
Écureuil gris  
Cerf de virginie



Lièvre d'Amérique  
Porc-épic  
Raton laveur  
Renard roux  
Tamia rayé

Lors de nos visites nous avons observé plusieurs  
Amphibiens et reptiles

Crapaud  
Grenouille des bois  
Grenouille du nord  
Grenouille léopard  
Grenouille verte  
Rainette crucifère  
Rainette versicolore  
Rainette faux-grillon de l'ouest



Couleuvre rayée

Nous avons pu observé en mai 2005 deux tortues, mais il nous a été impossible d'en identifier l'espèce.

Lors de nos visites nous avons observé plusieurs oiseaux nous avons eu aussi de l'aide d'un autre propriétaire.

Bruant à gorge blanche  
Buse à épaulette  
Buse à queue rousse  
Canard colvert  
Cardinal rouge  
Cardinal à poitrine rose  
Chardonneret jaune  
Grande aigrette  
Grand Duc d'Amérique  
Grand pic  
Grand héron



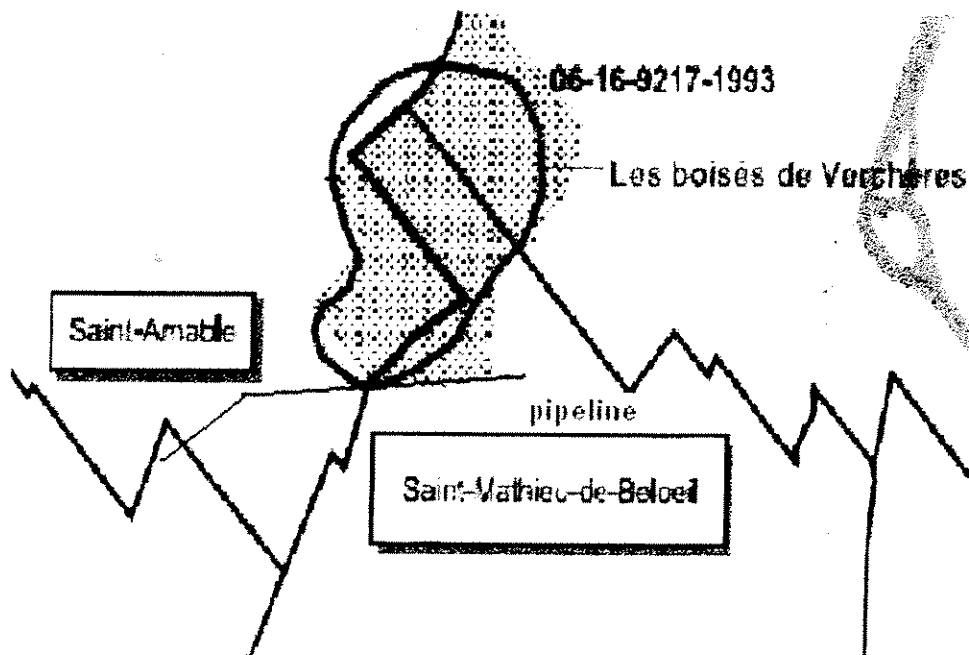
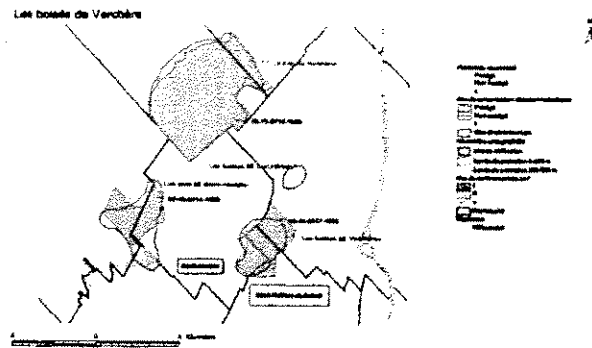
Gélinotte huppée

Hibou des marais  
Jonco ardoisé  
Mésange à tête noire  
Oriole des vergers  
Outarde  
Paruline masqué  
Pic maculé  
Pic Mineur  
Pic Chevelu  
Sittelle à poitrine blanche  
Troglodyte mignon

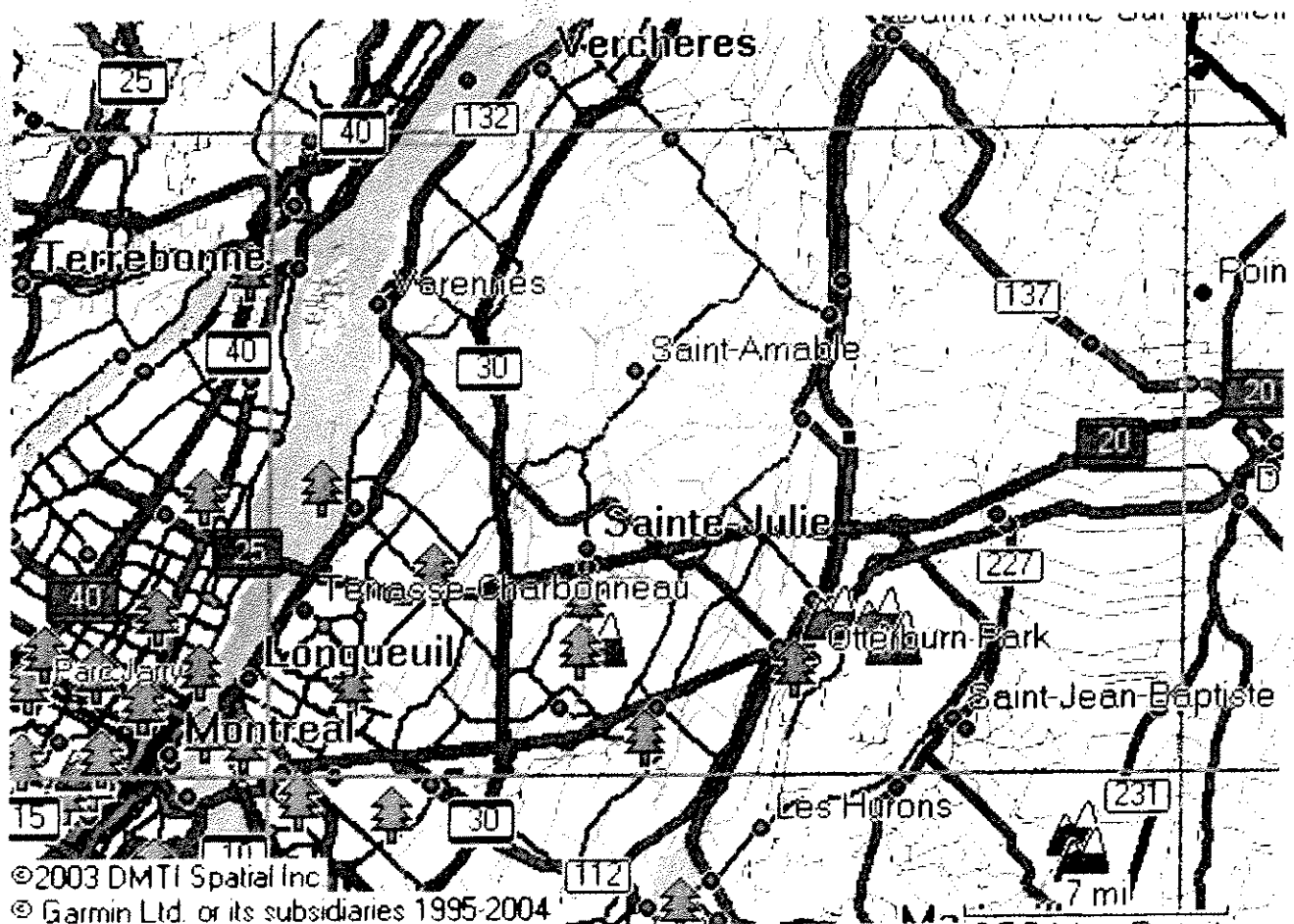


Geai Bleu

# *L'aire de confinement du cerf de virginie dans le bois de Verchères*



# Cartographie *MapSource* GPS intégré compatibilité windows



©2003 DMTI Spatial Inc.

© Garmin Ltd. or its subsidiaries 1995-2004

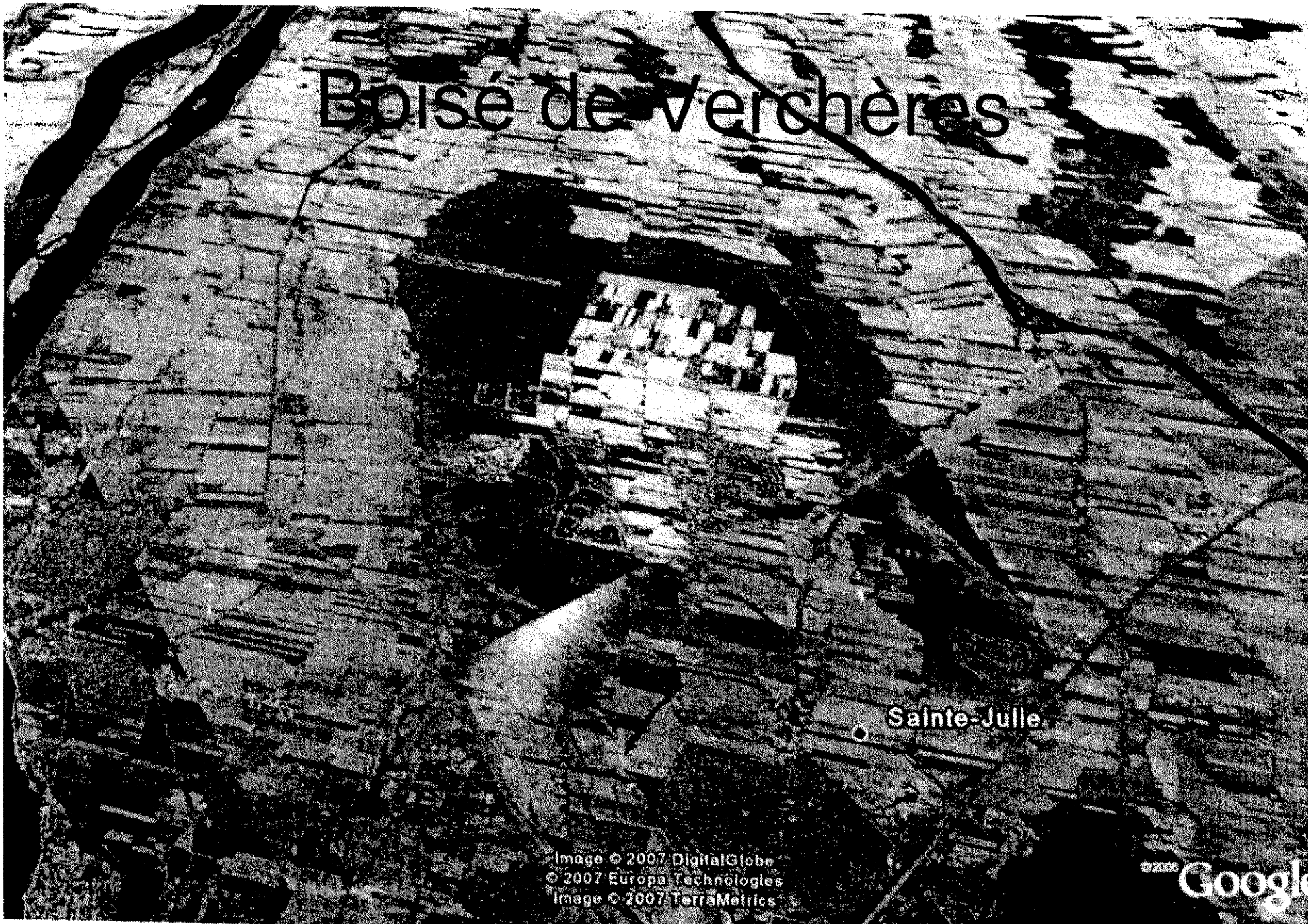
CanMap®, DMTI Spatial and the DMTI Spatial logo are trademarks of DMTI GPS Map Detail, Inc.



# Observation du boisé de Verchères

- La pétrolière ULTRAMAR propose la construction d'un oléoduc entre sa raffinerie de Lévis et son terminal de Montréal-Est. Le projet est connu sous le nom de : **Pipeline Saint-Laurent.**
- Le promoteur privilégie le passage du futur pipeline par un tracé traversant le boisé de Verchères

# Boisé de Verchères



Sainte-Julie

Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europa Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

© 2007 Google

# Inventaire boisé de Verchères

Il est connu que le boisé de Verchères présente un grand intérêt du point de vue de la biodiversité. Dans le but de mieux connaître les espèces présentes dans le secteur, un inventaire a été fait par deux bénévoles du **CREM** (Conseil Régional de l'Environnement de la *Montérégie*).

# Inventaire Boisé de Verchères

- **Richard Marois** , Président du **CREM**
- Conseil d'administration de l'institut Hydro-Québec de l'environnement, du développement et société ( Université Laval à Québec )
- Représentant du comité provincial santé / environnement ( RNCREQ )
- Commission consultative de la conférence régional des Élus de Longueuil
- Comité des nouvelles technologies en eaux usées au bureau de normalisation du Québec ( BNQ )
- Conseil d'administration de la conférence des élus Montérégie EST
- Sous-commission environnement Cré Longueuil
- Sous-commission santé/environnement Cré Haut-St-Laurent
- Conseil d'administration de la Zone d'intervention prioritaire Ville Marie ( Zip Ville-Marie )
- Table d'harmonisation du parc du Mont St-Bruno, Du parc des îles de Boucherville ainsi que prochainement le parc de la Yamaska
- Comité de citoyens des cîes Lafarge et Conporec
- Initiateur d'une coopérative éolienne dans la région haut-St-Laurent
- Consultant pour les dossiers de relations citoyens versus entreprises
- Expertise de modérateur en concertation des acteurs économiques, sociaux et environnementaux
- Conférencier et conseiller technique pour la CCPQ en implantation du développement durable dans l'industrie automobile

- **Patrick Brissette**
- Administrateur du conseil régional de l'environnement de la *Montérégie*, responsable du dossier pipeline Saint-Laurent
- Propriétaire d'un terrain dans le bois de Verchères
- Bénévole ayant participé à des inventaires du bois de Verchères
- Producteur amateur de sirop d'érable

# Secteur de l'inventaire

- La partie du boisé visée par le promoteur pour ce projet se trouve dans St-Amable et St-Mathieu de Beloeil. C'est donc ce secteur qui nous a intéressé pour faire cet inventaire.

# Boisé de Verchères

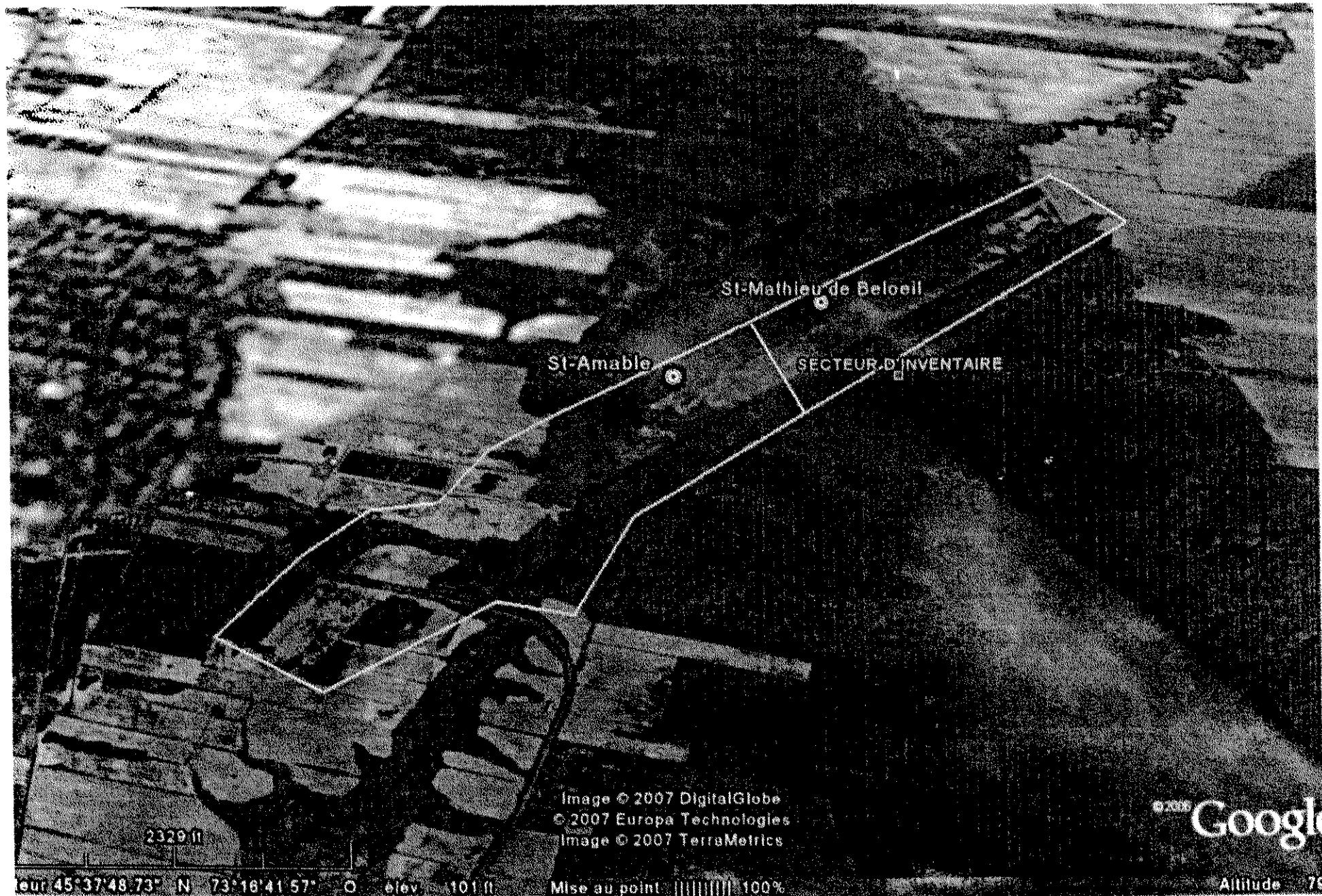
SECTEUR D'INVENTAIRE

Sainte-Julle

Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europa Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

© 2006 Google





St-Amable

St-Mathieu de Beloeil

SECTEUR D'INVENTAIRE

2329 ft

Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europa Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

© 2007 Google

leur 45°37'48.73" N 73°16'41.57" O elev. 101 ft Mise au point ||||| 100%

Altitude 79'

87



# Confidentialité de l'information

- Il est **important** que ces informations demeurent **confidentielles**. Dans le but de bien respecter ce territoire de propriété privée, et de maintenir un environnement viable pour les espèces vivantes, il est important et préférable de ne pas dévoiler les sites observés.
- **Merci** de garder ces informations confidentielles

# INVENTAIRE DE LA FLORE

- Lors de l'inventaire de la flore dans ce secteur du boisé de Verchères nous avons identifié plusieurs espèces florales.
- Nous avons observé plusieurs espèces à statut particulier selon la liste émise par le MDDEP.
- Une espèce menacée a été identifiée et plusieurs autres espèces à statut vulnérable ont également attiré notre attention.







# Espèce à statut menacé

- Ginseng à cinq folioles (*panax quinquefolius* linné)

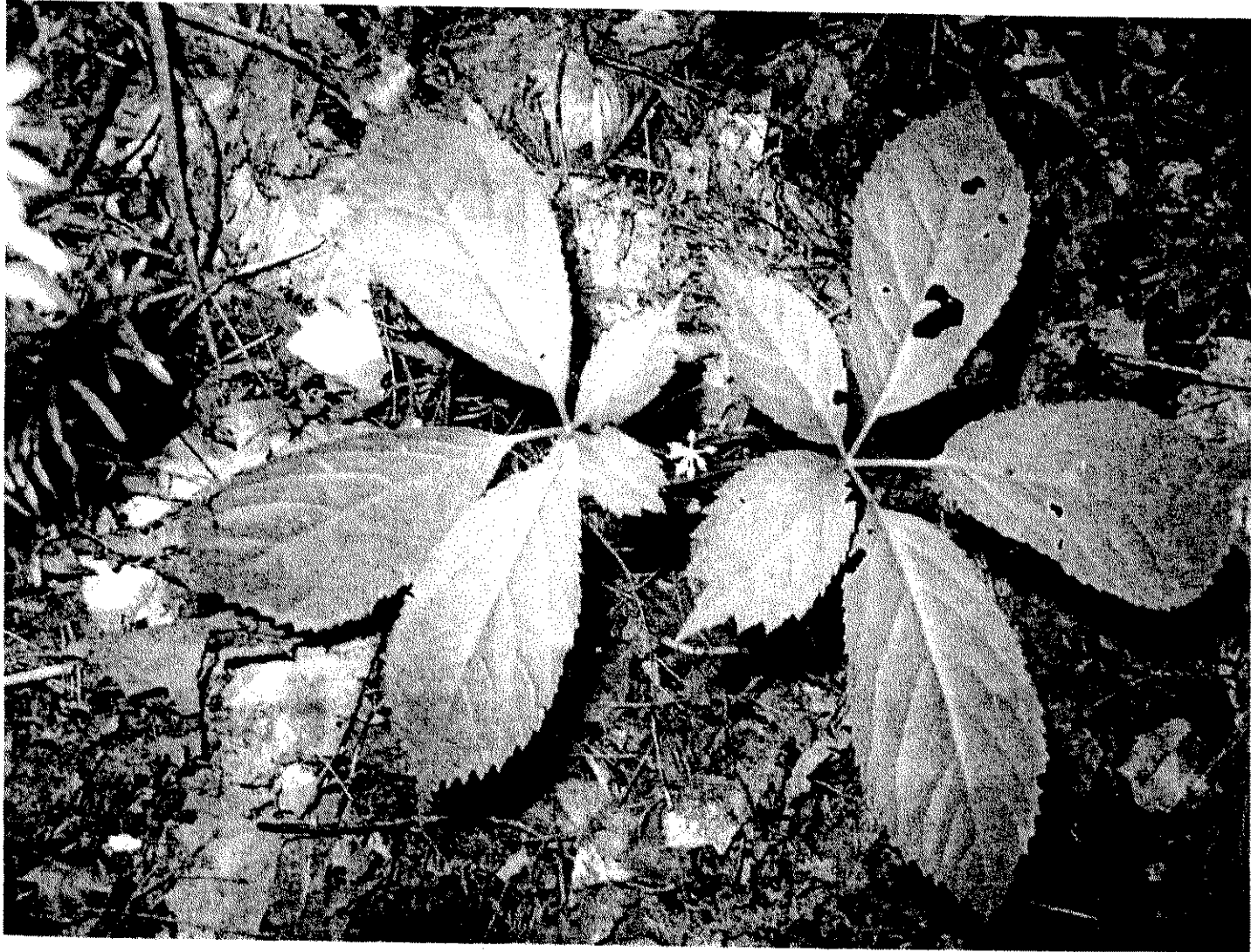
# Espèce à statut vulnérable

- Adiante du Canada (Adiantum pedatum linné)
- Ail des bois (Aillum tricoccum alton)
- Asaret gingembre (asarum canadense linné)
- Sanguinaire du Canada (sanguinaria canadense linné)
- Matteuccie fougère à l'autruche) (matteuccia struthiopteris linné todaro)

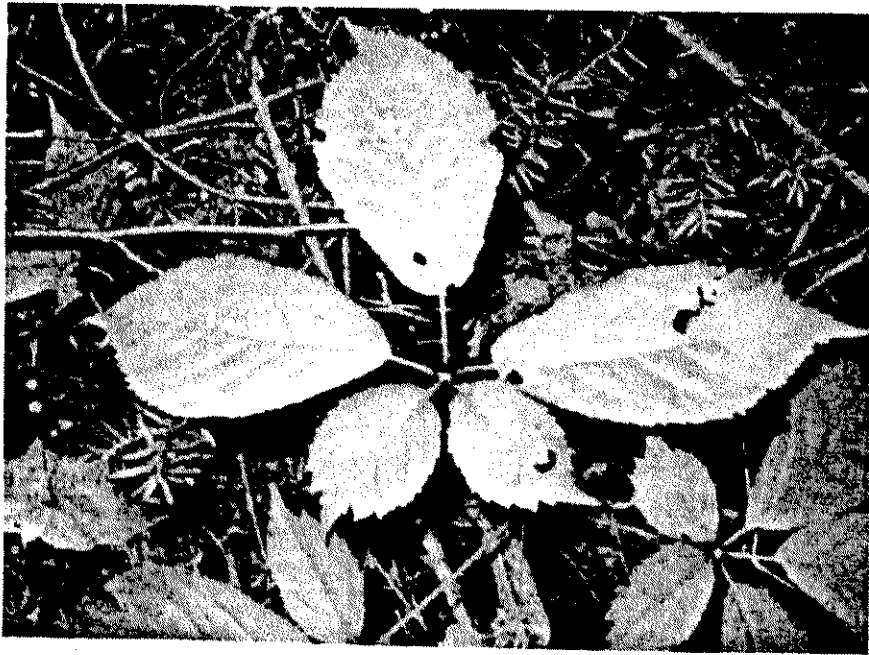
Sur les prochaines cartes, il y a des marqueurs identifiant les endroits où les différentes espèces ont été observé

-  Ginseng à cinq folioles
-  Adiante du Canada
-  Ail des bois
-  Asaret gingembre
-  Sanguinaire du Canada
-  Matteuccie fougère-à-l'autruche

📍 Ginseng à cinq folioles



# 📍 Ginseng à cinq folioles



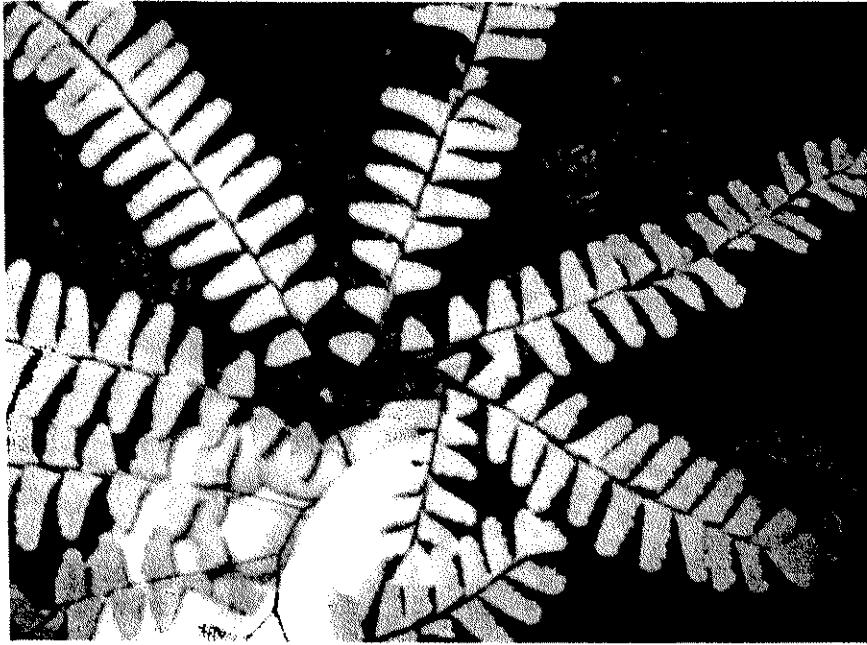
📍 Adiante du Canada

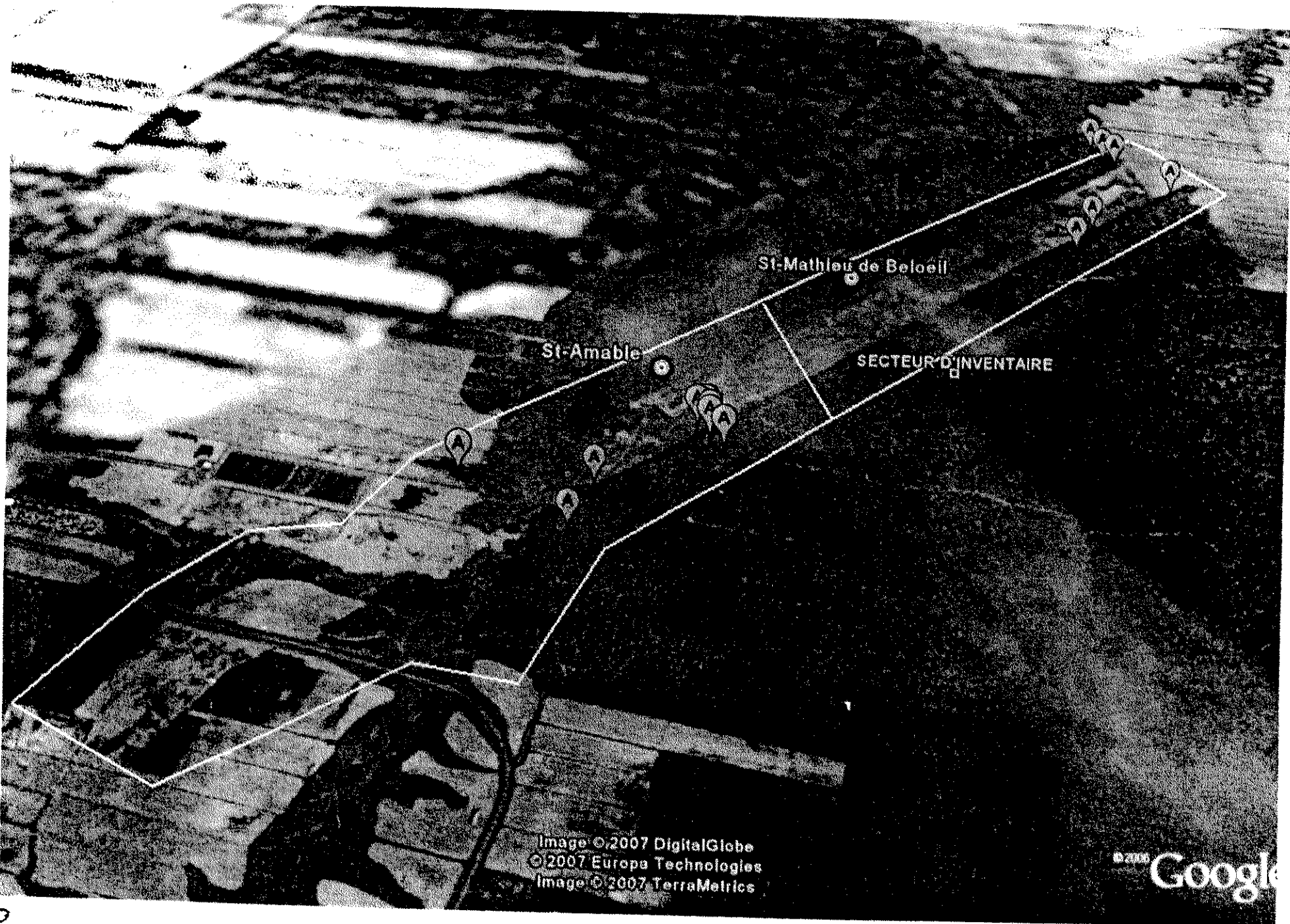






# Adiante du Canada





St-Amable

St-Mathieu de Beloeil

SECTEUR D'INVENTAIRE

Image ©2007 DigitalGlobe  
©2007 Europa Technologies  
Image ©2007 TerraMetrics

© 2005 Google

29



# Ail des bois





# Ail des bois





# Asaret Gingembre





# Asaret Gingembre





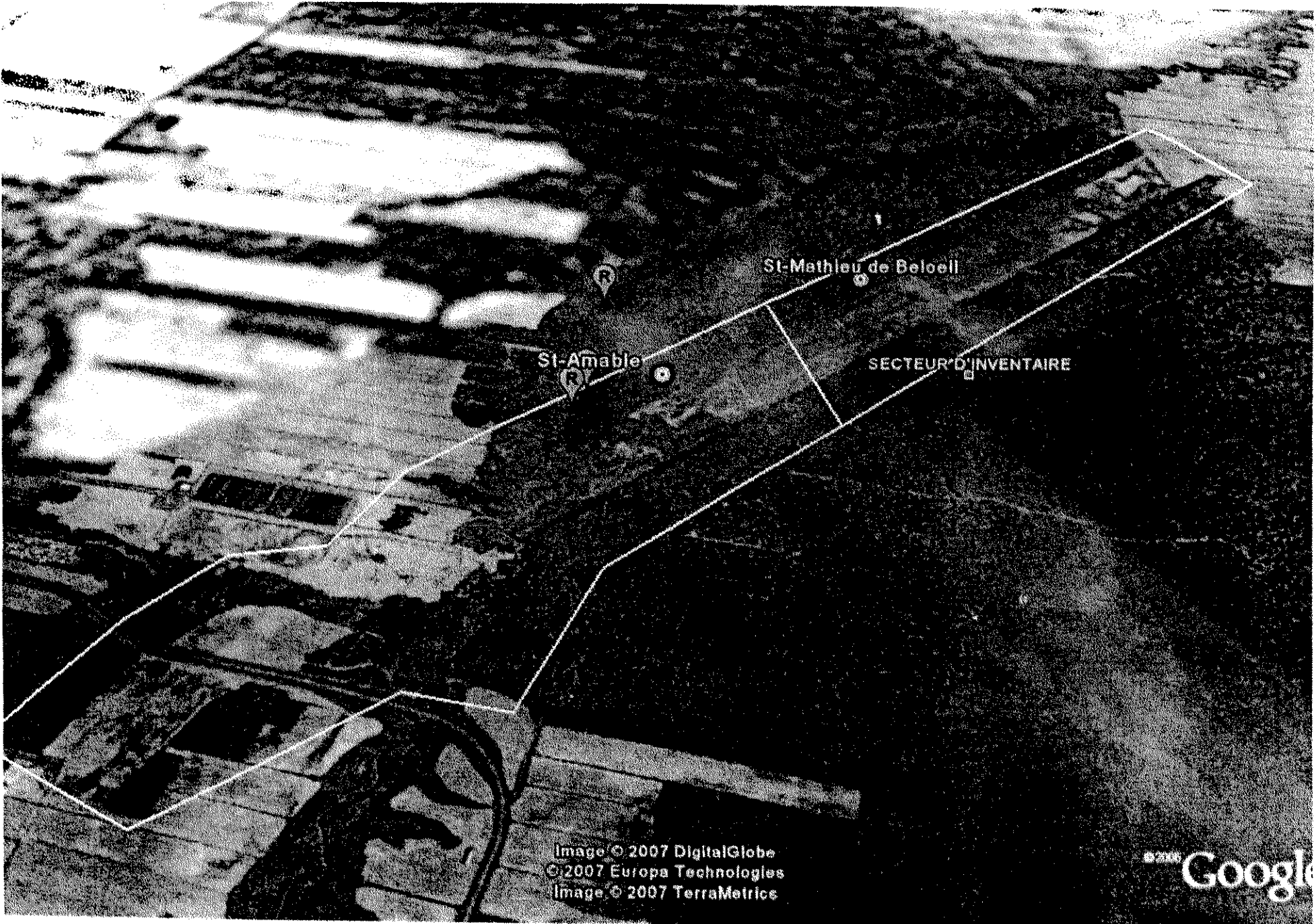


Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europa Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

© 2007 Google

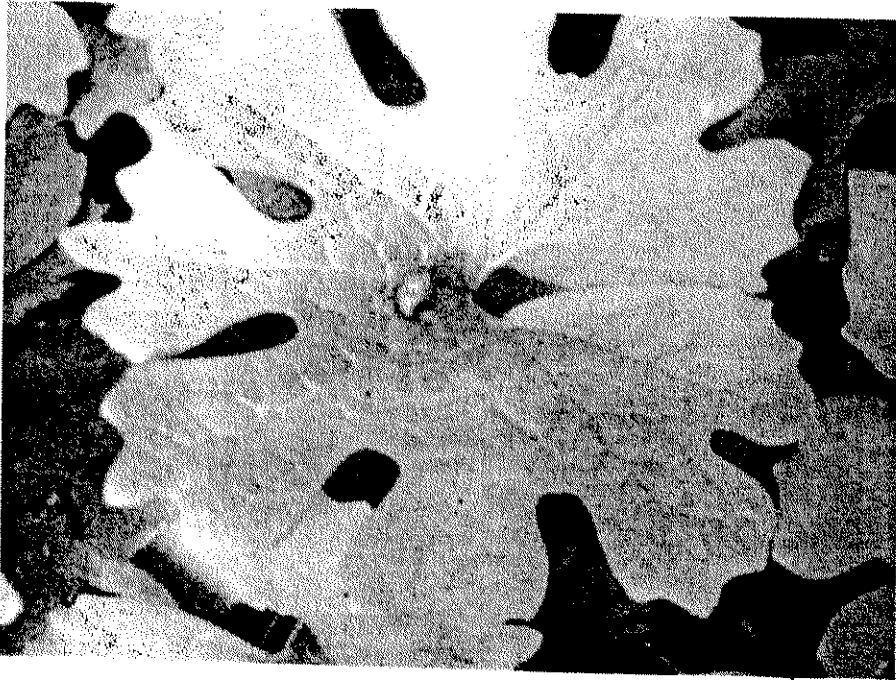
95

# 📍 Sanguinaire du Canada





# 📍 Sanguinaire du Canada



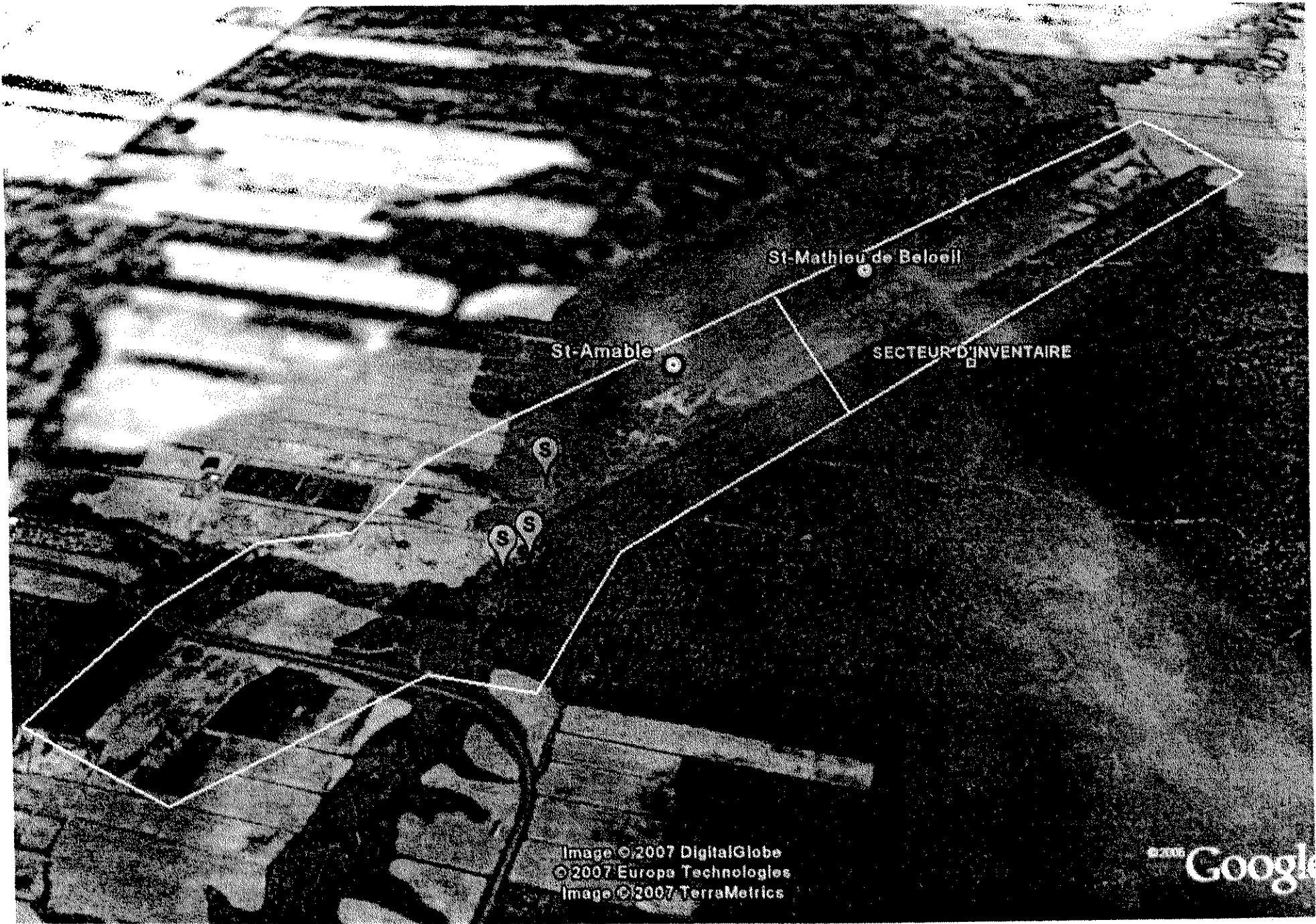


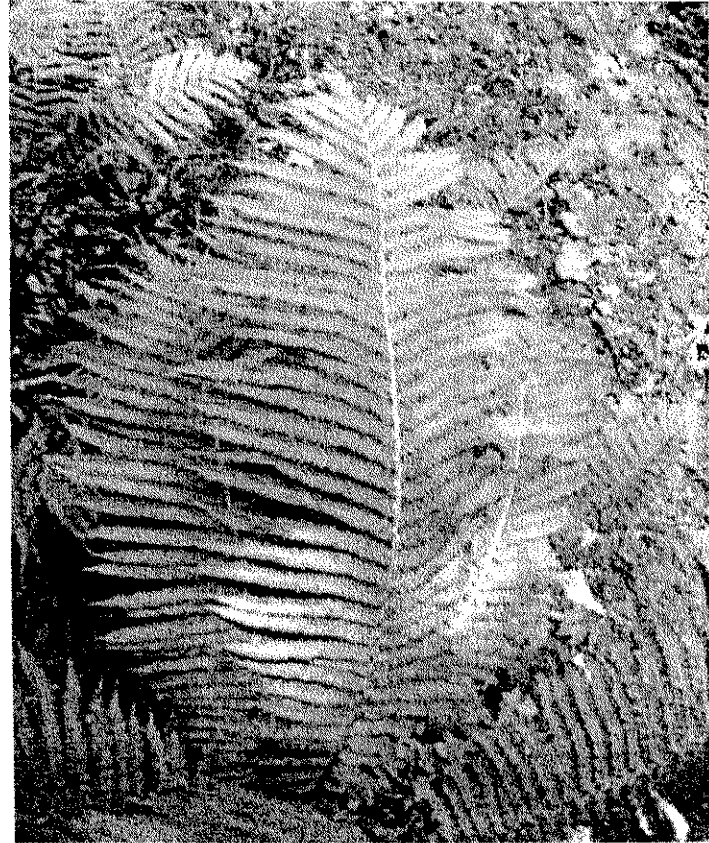
Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europe Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

Google

# 📍 Matteuccie fougère-à-l'autruche



# 📍 Matteuccie fougère-à-l'autruche





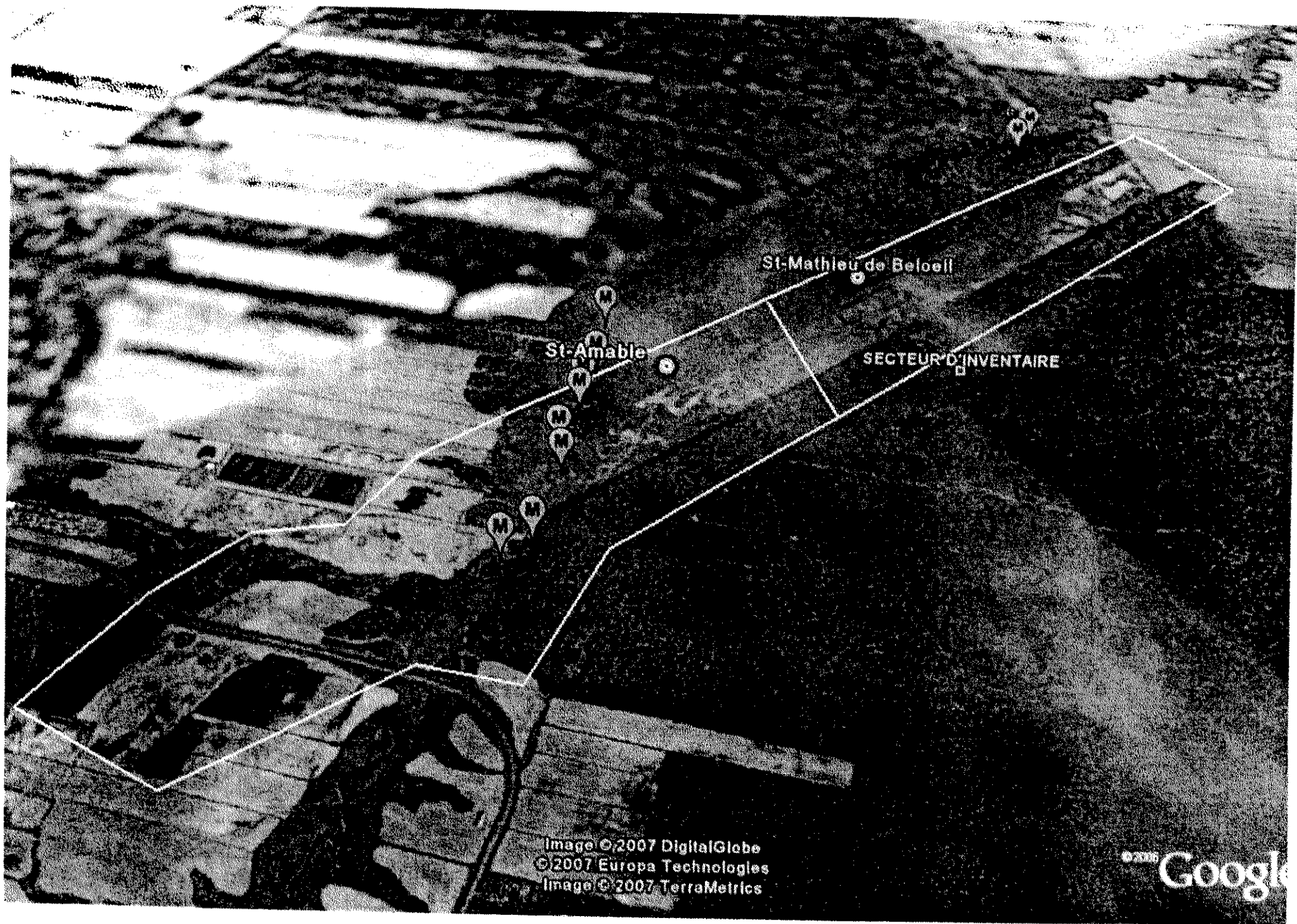


Image © 2007 DigitalGlobe  
© 2007 Europa Technologies  
Image © 2007 TerraMetrics

© 2007 Google

# Bois de Verchères

- Comme on peut le constater sur la dernière image, ce bois comporte une riche biodiversité.
- Par respect pour cette biodiversité et son habitat, il est souhaitable de ne pas faire passer cet oléoduc dans le boisé de Verchères.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député de Verchères

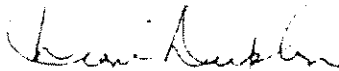
Varenes, le 22 décembre 2005

Monsieur Patrick Brissette

Monsieur,

À la demande du député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, c'est avec plaisir que je vous transmets le projet de résolution que la CRÉ Montérégie Est a adopté à leur conseil d'administration du 16 décembre dernier.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Diane Duplin  
Attachée politique  
Responsable du bureau de circonscription



## PROJET DE RÉSOLUTION

### *Projet de pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar*

**CONSIDÉRANT** le projet de pipeline qui relierait la raffinerie d'Ultramar de Lévis à son terminal de Montréal Est;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Ultramar a déterminé un tracé pour son futur oléoduc, lequel traverse le boisé de Verchères en passant par les territoires de Sainte-Julie, Saint-Amable, Varennes, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Charles-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le boisé de Verchères s'inscrit à l'intérieur d'une zone de protection au niveau du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions actuelles dudit schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ne permettent pas l'implantation d'oléoduc dans l'affectation protection et dans l'affectation agricole;

**CONSIDÉRANT** que le boisé de Verchères s'inscrit à l'intérieur d'une zone de protection au niveau de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lajemmerais privilégie l'utilisation des réseaux d'utilité publique à usage multiple et protège les érablières et forêts sous aménagement;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'oléoduc nécessitent un déboisement minimal de vingt-trois (23) mètres de largeur dans le boisé de Verchères;

**CONSIDÉRANT** que le tracé proposé numéro 1 sur le territoire de la ville de Varennes passe en zone blanche le long de l'ancien chemin des Artisans;

**CONSIDÉRANT** que cette zone est une zone industrielle dédiée à l'agrandissement du parc scientifique et technologique de la ville de Varennes;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Varennes a été reconnue dans la grappe nanotechnologique dans le plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que dans le plan quinquennal de développement durable de la CRE Montérégie Est;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation du pipeline projeté à cet endroit nuirait ou empêcherait l'implantation et le développement des infrastructures nécessaires à l'expansion de ce parc et imposerait d'importantes contraintes aux entreprises qui s'y planteront;

**CONSIDÉRANT** que le tracé numéro 1 proposé ne suit pas le tracé du pipeline existant (TQM) ou un corridor existant de lignes haute tension d'Hydro-Québec;



**CONSIDÉRANT** que la CRÉ Montérégie Est a adopté, le 19 octobre dernier, un plan quinquennal de développement durable;

**ATTENDU** le dépôt de la pétition de citoyens déposée durant la présente assemblée et s'opposant au tracé dans le boisé de Verchères;

**ATTENDU** le dépôt de la résolution numéro 2005-314 de la ville de Varennes, de la résolution numéro 05-215 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, de la résolution numéro 05-09-208 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ainsi que la résolution numéro 2005-11-228 de la MRC de Lajemmerais;

**IL EST PROPOSÉ** par :  
**APPUYÉ** par :

**ET RÉSOLU,**

**QUE** la CRÉ Montérégie Est questionne fortement le tracé proposé pour le pipeline d'Ultramar lequel traverse le boisé de Verchères en passant par les territoires de Sainte-Julie, Saint-Amable, Varennes, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Charles-sur-Richelieu;

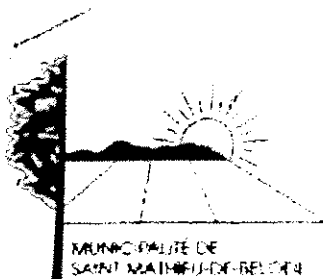
**QUE** la compagnie Ultramar, en collaboration avec Hydro-Québec, minimise tout empiètement dans les boisés et respecte le RCI de la MRC de Lajemmerais ainsi que le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** la compagnie Ultramar démontre que le tracé suggéré est celui qui minimise les effets négatifs sur le développement, l'environnement et le boisé de Verchères;

**QUE** la compagnie Ultramar tienne compte des problématiques particulières du tracé retenu sur les territoires des MRC de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** copie de la présente soit acheminée à M. Louis Bergeron, directeur de projet pour la compagnie Ultramar, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbett, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, ainsi qu'au ministre responsable de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier.

**Adoptée**



Le 3 août 2005

Monsieur Bernard Roy  
MRC de la Vallée-du-Richelieu  
630 rue Richelleu  
Beloeil (Québec)  
J3G 5E8

**Objet: Opposition au projet de tracé de pipeline – boisé de Verchères**

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons la résolution du Conseil s'opposant au projet de tracé de pipeline dans le boisé de Verchères à Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Le tracé proposé est contigu aux lignes d'Hydro-Québec et nécessite un déboisement de 23 mètres. Le Conseil municipal désapprouve ce tracé et demande l'appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin de s'assurer de la protection du boisé.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Hélène Lord  
direction générale

/hl

p.j.

S:\Secretariat\Mes Documents\correspondance\M.R.C\Demande d'appui opposition tracé pipeline 2005.doc

**Extrait du procès-verbal** de la session régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2005 au Centre communautaire André-Guy Trudeau, au 5000 rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Gilles Beaudet, maire.

Sont présents les conseillers, Lynn Dumoulin, Gaétan Bissonnette, Yvon Savaria et Paul-Émile Beaulé, formant quorum, ainsi que Madame Héléne Lord agissant comme secrétaire de réunion

## RÉSOLUTION 05.215

### Administration

#### Opposition au projet de tracé de pipeline – boisé de Verchères

**ATTENDU** Que la compagnie Ultramar a déterminé un tracé pour son futur oléoduc ;

**ATTENDU** Que le tracé retenu traverse le boisé de Verchères ;

**ATTENDU** Que le boisé de Verchères est zoné conservation au niveau de la réglementation municipale et au niveau du schéma d'aménagement ;

**ATTENDU** Que les travaux d'oléoduc nécessitent un déboisement de vingt-trois (23) mètres de largeur minimale dans le boisé de Verchères ;


**ATTENDU** Qu'afin d'autoriser le tracé dans le boisé de Verchères, il est obligatoire de faire une modification au schéma d'aménagement ;

Il est proposé par Paul-Émile Beaulé  
appuyé par Yvon Savaria

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal désapprouve le tracé proposé par Ultramar et de demander l'appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin de s'assurer de la protection du boisé de Verchères.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

certifiée vraie copie  
ce 2 août 2005

  
Gilles Beaudet  
Maire

  
Héléne Lord  
Secrétaire administrative

Le procès-verbal n'est pas adopté.





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2005.

Étaient présents outre monsieur Gilles Plante préfet, madame la conseillère substitut Diane Lagacé, messieurs les conseillers Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé, Jacques Durand, Michel Gilbert et Yves Laganière, et monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Numéro 05-09-208

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL :  
OPPOSITION AU PIPELINE D'ULTRAMAR

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar a déterminé un tracé pour son futur oléoduc;

ATTENDU QUE le tracé retenu traverse le boisé de Verchères;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères s'inscrit à l'intérieur d'une zone de conservation au niveau de la réglementation municipale et de protection au niveau du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE les travaux d'oléoduc nécessitent un déboisement minimal de vingt-trois (23) mètres de largeur dans le boisé de Verchères;

ATTENDU QUE les dispositions actuelles du Schéma d'Aménagement ne permettent pas l'implantation d'oléoduc dans l'affectation protection et dans l'affectation agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans ses démarches pour la préservation du boisé de Verchères.


...2/



QUE la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu désapprouve le tracé proposé pour le pipeline d'Ultramar dans sa partie inscrite dans le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFIÉE COPIE CONFORME  
Le 22 septembre 2005

  
Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

**Ce procès-verbal n'est pas adopté.**



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

630, rue Richelieu, Beauceville (Québec) J3G 5E8

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE  
JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2005.

Étaient présents outre monsieur Gilles Plante préfet, madame la conseillère substitut  
Diane Lagacé, messieurs les conseillers Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Raymond  
Billette, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé, Jacques Durand, Michel Gilbert et Yves  
Laganière, et monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Numéro 05-09-208

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL :  
OPPOSITION AU PIPELINE D'ULTRAMAR

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar a déterminé un tracé pour son futur oléoduc;

ATTENDU QUE le tracé retenu traverse le boisé de Verchères;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères s'inscrit à l'intérieur d'une zone de  
conservation au niveau de la réglementation municipale et de  
protection au niveau du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE les travaux d'oléoduc nécessitent un déboisement minimal de vingt-  
trois (23) mètres de largeur dans le boisé de Verchères;

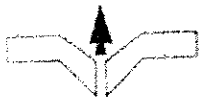
ATTENDU QUE les dispositions actuelles du Schéma d'Aménagement ne permettent  
pas l'implantation d'oléoduc dans l'affectation protection et dans  
l'affectation agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la  
municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans ses démarches pour la préservation du  
boisé de Verchères.

...2/



2/

QUE la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu désapprouve le tracé propose pour le pipeline d'Ultramar dans sa partie inscrite dans le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFIÉE COPIE CONFORME  
Le 22 septembre 2005

  
Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

**Ce procès-verbal n'est pas adopté.**



MUNICIPALITÉ SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

PROJET PIPELINE ST-LAURENT

COMPTE RENDU

RÉUNION TENUE LE 27 FÉVRIER 2007

Sont présents;

Monsieur Jean Paquette, maire

Monsieur Normand Teasdale, conseiller

Monsieur Michel Burelle, conseiller

Monsieur Patrick Brissette, propriétaire de boisé

Monsieur Roger Petit, producteur agricole

Monsieur Claude Charron, producteur agricole

Corridor retenu par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Le but de la rencontre étant de prendre position sur le corridor à proposer pour le tracé du Pipeline St-Laurent. Les participants ont fait l'unanimité sur l'espace disponible offrant le moins d'impact pour l'implantation du Pipeline St-Laurent.

La recommandation retenue par le comité est de proposer un corridor du côté nord de l'autoroute 20. Le choix du tracé pourra se situer soit dans l'emprise de la route provinciale ou municipale ou à l'intérieur d'une servitude à acquérir des différents propriétaires.

Le choix de ce corridor a été retenu en tenant compte des différents impacts sur le milieu agricole, environnementale et des contraintes sur les communautés vivant à proximité.

Dans le choix final dudit corridor les éléments suivants ont été les plus déterminants;

- Accès plus facile au moment de la construction et pour les différentes étapes de travaux d'entretien;
- Intervention plus rapide en situation d'urgence;
- Évite le morcellement du territoire municipal en greffant une servitude supplémentaire;
- Élimine les impacts sur les opérations culturales diverses tel : drainage, circulation de machineries, les pertes de récolte et les remises en culture des espaces endommagés lors de travaux d'installation et de réparations par Pipeline St-Laurent;

- Évite d'entretenir un sentiment de responsabilité au propriétaire foncier qui ont à circuler sur ou alentours des installations souterraines. L'inquiétude constante de se savoir responsable des installations d'autrui sur sa propriété;
- La conservation du territoire boisé est à prioriser. Le pourcentage de couvert boisé à conserver est 30% du territoire. Actuellement dans la MRC de la Vallée du Richelieu il est de 18%, donc en déficience de 12%. Des efforts constants et soutenus sont faits pour protéger notre boisé de Verchères et récupérer cette superficie déficiente. Le fait d'ajouter une deuxième servitude à celle existante d'Hydro-Québec et de procéder au déboisement va à l'encontre de l'objectif à atteindre. Sans compter les effets néfastes sur la biodiversité
- Ce corridor est sans impact pour le développement municipal;
- Ce corridor est sans résidence à proximité;
- Le regroupement des différentes infrastructures souterraines dans un même corridor;

Tous les influents qui ont justifié notre prise de position sont soutenus dans différents rapports déjà connus et déposés ou à être déposés.

Les références utilisées sont contenues dans diverses études ou analyses telles que :

- Les principes argumentaires du Comité Technique
- Évaluation des impacts environnementaux sur le milieu, tant humain, flore, faune, agricole et forestier
- Les commentaires et remarques apportés par les différents groupes tels;
  - Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie représenté par Monsieur Richard Marois, président
  - M. Hubert Chamberland, Covabar
  - Monsieur Marc-André Guertin, Centre de la Nature
  - UPA
  - MRC de la Vallée du Richelieu

- Analyse du DAA Environnement
- Informations et commentaires de citoyens militants pour la conservation du territoire agricole et forestier.

Le choix final de l'implantation du tracé à l'intérieur de ce corridor doit être retenu comme étant celui de moindre impact. La population de Saint-Mathieu ne peut s'objecter au passage du Pipeline St-Laurent mais elle souhaite que le tracé final retenu soit respectueux de leurs convictions, leur environnement et de la conservation de leur patrimoine.

Minutes rédigées par  
Michel Burelle



MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE  
LAJEMMERAIS

VERCHÈRES (MRC) - 100, rue de la République  
VERCHÈRES (MRC) - 100, rue de la République  
VERCHÈRES (MRC) - 100, rue de la République

Verchères, le 29 novembre 2005

Monsieur Patrick Brissette

OBJET: Pipeline Saint-Laurent – Opposition  
N/D 4163-03 / 1222LV11

---

Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, copie certifiée conforme de la résolution numéro 2005-11-228, adoptée par les membres du Conseil de la MRC de Lajemmerais lors de son assemblée régulière du budget du 23 novembre 2005, relativement au sujet cité en rubrique.

Espérant que le tout vous donnera entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général et secrétaire-trésorier

Gaëtan LaFrance, urbaniste

GL/md

p.j. Résolution 2005-11-228





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée régulière du budget du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais tenue en la salle du Conseil de la MRC de Lajemmerais, le **mercredi 23 novembre 2005 à 20 h** et à laquelle sont présents :

Madame la Préfète Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie, madame la mairesse Suzanne Dansereau de Contrecoeur ainsi que messieurs les maires, Jean-Robert Grenier de Calixa-Lavallée, Simon Lacoste de Saint-Amable, Michel Tremblay de Varennes et Claude Fradet de Verchères, formant quorum.

---

## RÉSOLUTION 2005-11-228

### PIPELINE SAINT-LAURENT – OPPOSITION

CONSIDÉRANT le projet de pipeline qui relierait la raffinerie d'Ultramar de Lévis à son terminal de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT qu'après des rencontres avec le public, les autorités gouvernementales, régionales et municipales, avec les fédérations de l'Union des producteurs agricoles et divers groupes environnementaux, un tracé plus précis a été identifié;

CONSIDÉRANT que ce tracé passe sur les territoires de Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes;

CONSIDÉRANT la pétition de citoyens déposée durant la présente séance s'opposant au tracé dans le boisé de Verchères;

ATTENDU la résolution numéro 2005-314 de la ville de Varennes, la résolution numéro 05.215 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil et la résolution numéro 05-09-208 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu s'opposant au tracé suggéré;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste  
APPUYÉ par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la compagnie Ultramar tienne compte de la pétition de citoyens de la MRC de Lajemmerais déposée par M. Patrick Brissette;

QUE la compagnie Ultramar, en collaboration avec Hydro-Québec, minimise tout empiètement dans les boisés et respecte le RCI de la MRC de Lajemmerais;

.../2



**Résolution 2005-11-228**

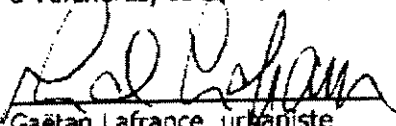
QUE la compagnie Ultramar démontre que le tracé suggéré est celui qui minimise les effets négatifs sur le développement, l'environnement et le boisé de Verchères;

QUE la compagnie Ultramar tienne compte des problématiques particulières du tracé retenu sur les territoires de Saint-Amable et de Varennes;

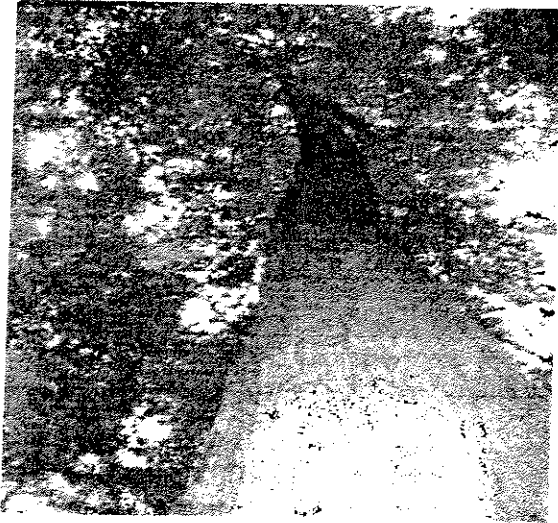
QUE copie de la présente et de la pétition soit acheminée à M. Louis Bergeron, directeur de projet pour la compagnie Ultramar.

**ADOPTÉ**

COPIE certifiée conforme  
à Verchères, ce 29 novembre 2005



Gaëtan Lafrance, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**PÉTITION CONTRE LA COUPE  
D'ARBRES POUR LE PASSAGE DU  
PIPELINE SAINT-LAURENT DE  
ULTRAMAR DANS LE BOISÉ DE  
VERCHÈRES**



Ministère du développement durable,  
de l'environnement et des parcs.  
Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministre.  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Projet du pipeline Saint-Laurent de la compagnie ULTRAMAR**  
Monsieur le Ministre,

Considérant

Que la Montérégie a maintenant un couvert forestier très faible et que cette coupe d'arbres sera une perte à perpétuité pour notre patrimoine forestier.

Que les plans d'aménagements des municipalités de St-Mathieu-de-Beloeil et de St-Amable, de la MRC de la Vallée du Richelieu et la MRC de Lajemmerais doivent protéger nos boisés car ils sont bénéfiques pour l'environnement.

Que les règlements concernant l'abattage d'arbres soient respectés.

Cette pétition ne provient que des propriétaires et des gens qui fréquentent régulièrement cette forêt.



## Non à la coupe d'arbre pour le passage du pipeline de Ultramar dans le boisé de Verchères




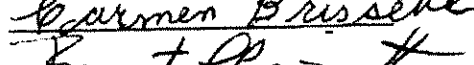
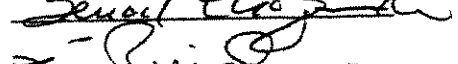
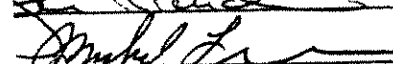
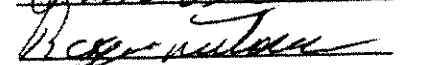

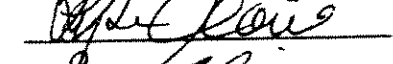

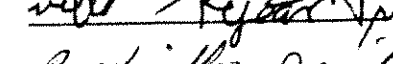
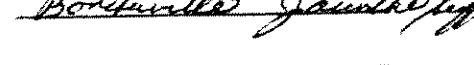

Le 21 juin 2005 nous apprenions que Ultramar avait l'intention de passer un pipeline dans le Boisé de Verchères. Le tracé privilégié prévoit de longer la servitude d'Hydro-Québec où sont déjà rasés 168 mètres (545Pieds) sur environ 2,6 Km de forêt. La compagnie Ultramar veut couper 23 à 33 mètres (75 à 107 pieds) par 2,6Km de boisé supplémentaire afin d'avoir sa propre servitude.

Des études menées par les ministères\* nous démontrent que la Montérégie connaît un phénomène important de déboisement dont le rythme va en s'accroissant. Par ailleurs, d'autres études indiquent que le seuil critique se situe à 30% de superficie boisé ; seuil sous lequel il y a perte significative de la biodiversité.

Or des relevés démontrent que la couverture forestière des municipalités de St-Amable est de 18.54% et celle de St-Mathieu-de-Beloeil est de 19.04%. Ce qui est nettement sous la norme. Ceci mène nécessairement à l'importance de protéger ce qui reste de la forêt et de s'opposer à la coupe à blanc de plus 8.58 hectares ( 21 acres ) de bois supplémentaire dans le seul boisé d'importance de notre secteur de la Montérégie.

Selon la compagnie Ultramar, ce tracé serait celui de moindre impact sur l'environnement. En considérant le problème de déboisement de la Montérégie, nous croyons que ce n'est pas en coupant des érablières et des forêts matures abritant des arbres de plus d'une centaine d'années qu'on peut prétendre choisir un tracé de moindre impact !!! Ainsi le passage du pipeline ne pourra qu'apporter une cicatrice à vie à cette forêt et nécessairement avoir des conséquences sur les exploitants, les utilisateurs, la flore et la faune qui y habitent.

**Pour toutes ces raisons, nous disons non à la coupe d'arbres pour le passage du pipeline d'Ultramar dans le Boisé de Verchères. Par conséquent nous demandons aux MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, au CRE Montérégie, aux municipalités et aux ministères concernés d'inciter ULTRAMAR à revoir leur tracé.**

NOM (en lettre moulée)	ADRESSE	SIGNATURE
1 Patrick Brissette		
2 Esther Boblox		
3 REAL BRISSETTE		
4 CARMEN BRISSETTE		
5 BENOIT Choquette		
6 Joëlle Rivest		
7 MICHEL TRUDEAU		
8 JORIE TRUDEAU		
9 REJEAN GIRARD		
10 LYSE BLAIN		
11 GUY BLAIN		
12 REJEAN TRUDEAU		
13 Jocelyne Gauthier - La		
14		
15		

les ministères\* - Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation et le Ministère de l'environnement et du développement durable et des parcs.  
 Copies conforme : a la municipalité de St-Amable , a la municipalité de St-Mathieu de Beloeil, a la MRC de Lajemmerais, a la MRC de la Vallée-du-Richelieu  
 au CRE Montérégie, au ministre du développement durable, environnement et parcs, au bureau du député de Verchères, au député de Borduas  
 et au autre ministères concernés.  
 Ce document devrait être remis en octobre 2005.

## Non à la coupe d'arbre pour le passage du pipeline de Ultramar dans le boisé de Verchères

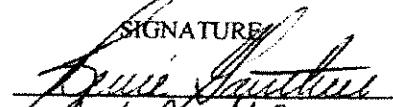
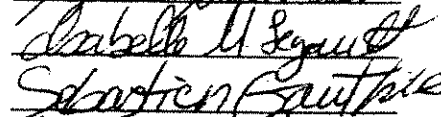
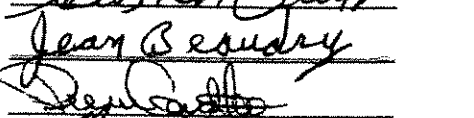
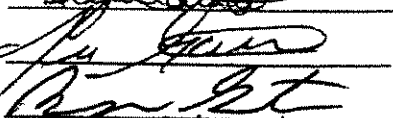
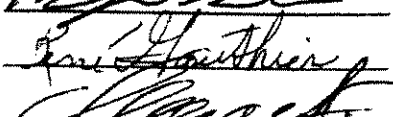
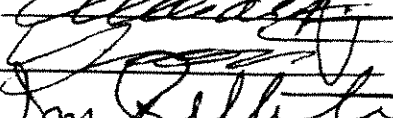
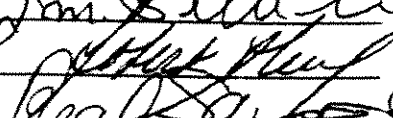
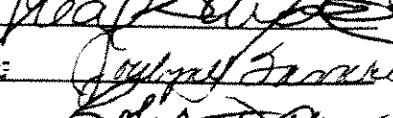
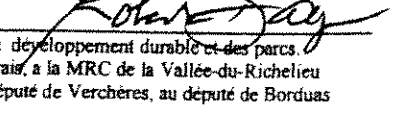


Le 21 juin 2005 nous apprenions que Ultramar avait l'intention de passer un pipeline dans le Boisé de Verchères. Le tracé privilégié prévoit de longer la servitude d'Hydro-Québec où sont déjà rasés 168 mètres (535Pieds) sur environ 2,6 Km de forêt. La compagnie Ultramar veut couper 23 à 33 mètres (75 à 107 pieds) par 2,6Km de boisé supplémentaire afin d'avoir sa propre servitude.

Des études menées par les ministères\* nous démontrent que la Montérégie connaît un **phénomène important de déboisement** dont le rythme va en s'accroissant. Par ailleurs, d'autres études indiquent que le **seuil critique** se situe à 30% de superficie boisé ; seuil sous lequel il y a **perte significative de la biodiversité**.

Or des relevés démontrent que la couverture forestière des municipalités de St-Amable est de 18.54% et celle de St-Mathieu-de-Beloil est de 19.04%. Ce qui est **nettement sous la norme**. Ceci mène nécessairement à l'**importance de protéger ce qui reste de la forêt** et de **s'opposer à la coupe à blanc** de plus 8.58 hectares (21 acres) de bois supplémentaire dans le seul boisé d'importance de notre secteur de la Montérégie.

Selon la compagnie Ultramar, ce tracé serait celui de moindre impact sur l'environnement. En considérant le problème de déboisement de la Montérégie, nous croyons que ce n'est pas en coupant des érablières et des forêts matures abritant des arbres de plus d'une centaine d'années qu'on peut prétendre choisir un tracé de moindre impact !!! Ainsi le passage du pipeline ne pourra qu'apporter une cicatrice à vie à cette forêt et nécessairement avoir des conséquences sur les exploitants, les utilisateurs, la flore et la faune qui y habitent.

**Pour toutes ces raisons, nous disons non à la coupe d'arbres pour le passage du pipeline d'Ultramar dans le Boisé de Verchères. Par conséquent nous demandons aux MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, au CRE Montérégie, aux municipalités et aux ministères concernés d'inciter ULTRAMAR à revoir leur tracé.**

NOM (en lettre moulée)	ADRESSE	SIGNATURE
1 René GAUTHIER		
2 ISABELLE M. LEGAULT		
3 SÉBASTIEN GAUTHIER		
4 JEAN-BENOÏT		
5 Pierre GAUTHIER		
6 YVES GAUTHIER		
7 BÉNÉDICT GAUTHIER		
8 RENÉ GAUTHIER		
9 CAMIL-LESSARD		
10 YVOIR BOY		
11 J. m. PELLETIER		
12 ROBERT THOUÉAGIL		
13 BÉAL SAVARIA		
14 JOCELYNE SAVARIA		
15 ROBERT DALPE		

les ministères\* - Ministère de l'agriculture des pêcheries, de la chasse, de la faune et de l'environnement et du développement durable et des parcs.  
Copies conformes : à la municipalité de St-Amable, à la municipalité de St-Mathieu de Beloil, à la MRC de Lajemmerais, à la MRC de la Vallée-du-Richelieu au CRE Montérégie, au ministre du développement durable, environnement et parcs, au bureau du député de Verchères, au député de Borduas et au autre ministères concernés.

Ce document devrait-être remis en octobre 2005.

## Non à la coupe d'arbre pour le passage du pipeline de Ultramar dans le boisé de Verchères



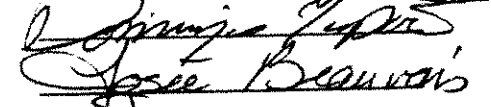
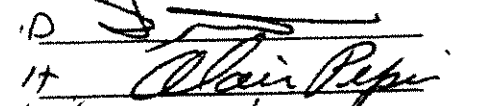
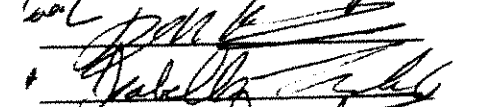
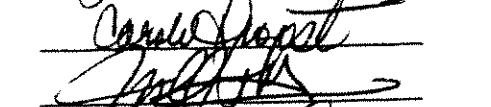
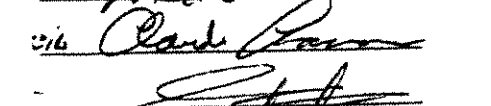
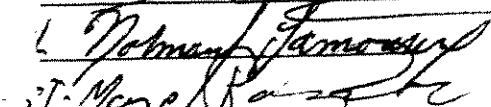
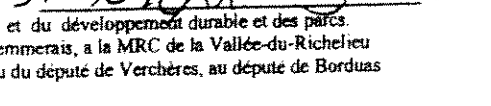


Le 21 juin 2005 nous apprenions que Ultramar avait l'intention de passer un pipeline dans le Boisé de Verchères. Le tracé privilégié prévoit de longer la servitude d'Hydro-Québec où sont déjà rasés 168 mètres (535Pieds) sur environ 2,6 Km de forêt. La compagnie Ultramar veut couper 23 à 33 mètres (75 à 107 pieds) par 2,6Km de boisé supplémentaire afin d'avoir sa propre servitude.

Des études menées par les ministères\* nous démontrent que la Montérégie connaît un **phénomène important de déboisement** dont le rythme va en s'accélégrant. Par ailleurs, d'autres études indiquent que le **seuil critique** se situe à **30%** de superficie boisé ; **seuil sous lequel il y a perte significative de la biodiversité.**

Or des relevés démontrent que la couverture forestière des municipalités de St-Amable est de **18.54%** et celle de St-Mathieu-de-Beloil est de **19.04%**. Ce qui est **nettement sous la norme**. Ceci mène nécessairement à l'**importance de protéger ce qui reste de la forêt** et de **s'opposer à la coupe à blanc** de plus 8.58 hectares (21 acres) de bois supplémentaire dans le seul boisé d'importance de notre secteur de la Montérégie.

Selon la compagnie Ultramar, ce tracé serait celui de moindre impact sur l'environnement. En considérant le problème de déboisement de la Montérégie, nous croyons que ce n'est pas en coupant des érablières et des forêts matures abritant des arbres de plus d'une centaine d'années qu'on peut prétendre choisir un tracé de moindre impact !!! Ainsi le passage du pipeline ne pourra qu'apporter une cicatrice à vie à cette forêt et nécessairement avoir des conséquences sur les exploitants, les utilisateurs, la flore et la faune qui y habitent.

**Pour toutes ces raisons, nous disons non à la coupe d'arbres pour le passage du pipeline d'Ultramar dans le Boisé de Verchères. Par conséquent nous demandons aux MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, au CRE Montérégie, aux municipalités et aux ministères concernés d'inciter ULTRAMAR à revoir leur tracé.**

NOM (en lettre moulée)	ADRESSE	SIGNATURE
1 JEAN-FRANCOIS NOISE		
2 Yves Carrey		
3 PIERRE CARRY		
4 Dominique Laposte		
5 Josée Beauvais		
6 François Bédard		
7 ALAIN PÉPIN		
8 JEAN-PIERRE BRODEUR		
9 Isabelle Tremblay		
10 CAROLÉ PROVOST		
11 MARC-AU DRE TREMBLA		
12 Claude Charron		
13 GILLES PÉPIN		
14 NORMAND-LAMOURÉ		
15 Roger Petit		

les ministères\* - Ministère de l'agriculture des pêcheries, de l'alimentation et de l'élevage, du ministère de l'environnement et du développement durable et des parcs.  
 Copies conformes à la municipalité de St-Amable, à la municipalité de St-Mathieu de Beloil, à la MRC de Lajemmerais, à la MRC de la Vallée-du-Richelieu au CRE Montérégie, au ministre du développement durable, environnement et parcs, au bureau du député de Verchères, au député de Borduas et au autre ministères concernés.

## Non à la coupe d'arbre pour le passage du pipeline de Ultramar dans le boisé de Verchères


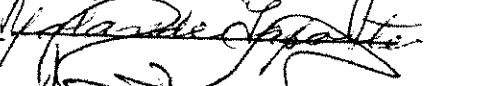

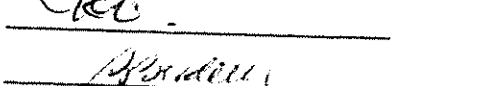
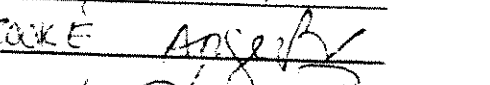
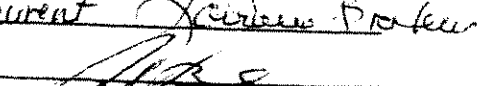

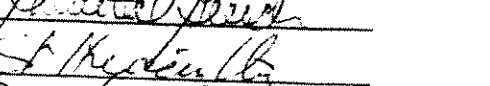


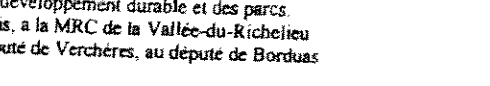

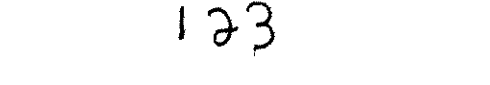
Le 21 juin 2005 nous apprenions que Ultramar avait l'intention de passer un pipeline dans le Boisé de Verchères. Le tracé privilégié prévoit de longer la servitude d'Hydro-Québec où sont déjà rasés 168 mètres (535Pieds) sur environ 2,6 Km de forêt. La compagnie Ultramar veut couper 23 à 33 mètres (75 à 107 pieds) par 2,6Km de boisé supplémentaire afin d'avoir sa propre servitude.

Des études menées par les ministères\* nous démontrent que la Montérégie connaît un **phénomène important de déboisement** dont le rythme va en s'accroissant. Par ailleurs, d'autres études indiquent que le **seuil critique** se situe à 30% de superficie boisé ; **seuil sous lequel il y a perte significative de la biodiversité.**

Or des relevés démontrent que la couverture forestière des municipalités de St-Amable est de 18.54% et celle de St-Mathieu-de-Beloil est de 19.04%. Ce qui est **nettement sous la norme**. Ceci mène nécessairement à l'importance de **protéger ce qui reste de la forêt** et de **s'opposer à la coupe à blanc** de plus 8.58 hectares ( 21 acres ) de bois supplémentaire dans le seul boisé d'importance de notre secteur de la Montérégie.

Selon la compagnie Ultramar, ce tracé serait celui de moindre impact sur l'environnement. En considérant le problème de déboisement de la Montérégie, nous croyons que ce n'est pas en coupant des érablières et des forêts matures abritant des arbres de plus d'une centaine d'années qu'on peut prétendre choisir un tracé de moindre impact !!! Ainsi le passage du pipeline ne pourra qu'apporter une cicatrice à vie à cette forêt et nécessairement avoir des conséquences sur les exploitants, les utilisateurs, la flore et la faune qui y habitent.

**Pour toutes ces raisons, nous disons non à la coupe d'arbres pour le passage du pipeline d'Ultramar dans le Boisé de Verchères. Par conséquent nous demandons aux MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, au CRE Montérégie, aux municipalités et aux ministères concernés d'inciter ULTRAMAR à revoir leur tracé:**

NOM (en lettre moulée)	ADRESSE	SIGNATURE
GERARD		
1 LAFORTE		
2 Laporte Yolande		
3 Brodeur Benoit		
4 Desrosiers Nathalie		
5 Marie Brodeur		
6 Brodeur Brigitt		
7 ANCELE BRODEUR		
8 Lorraine Brodeur		
9 Marcel Brodeur		
10 Julie Mercier		
11 Chantal Gendron		
12 Paul Desrosiers		
13 Genevieve		
14 Annie Martin		
15 Janice		

les ministères\* - Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation et le Ministère de l'environnement et du développement durable et des parcs.  
 Copies conforme : a la municipalité de St-Amable, a la municipalité de St-Mathieu de Beloil, a la MRC de Lajemmerais, a la MRC de la Vallée-du-Richelieu au CRE Montérégie, au ministre du développement durable, environnement et parcs, au bureau du député de Verchères, au député de Borduas et au autre ministères concernés

**Merci de l'attention que  
vous porterez à cette pétition**

**Ensemble protégeons  
cette forêt  
et son habitat fragile**

**Votre contribution est essentielle**

**SVP me tenir au courant de tout appui  
et de toute résolution concernant ce dossier**

*Patrick Brissette*  
**Patrick Brissette**

